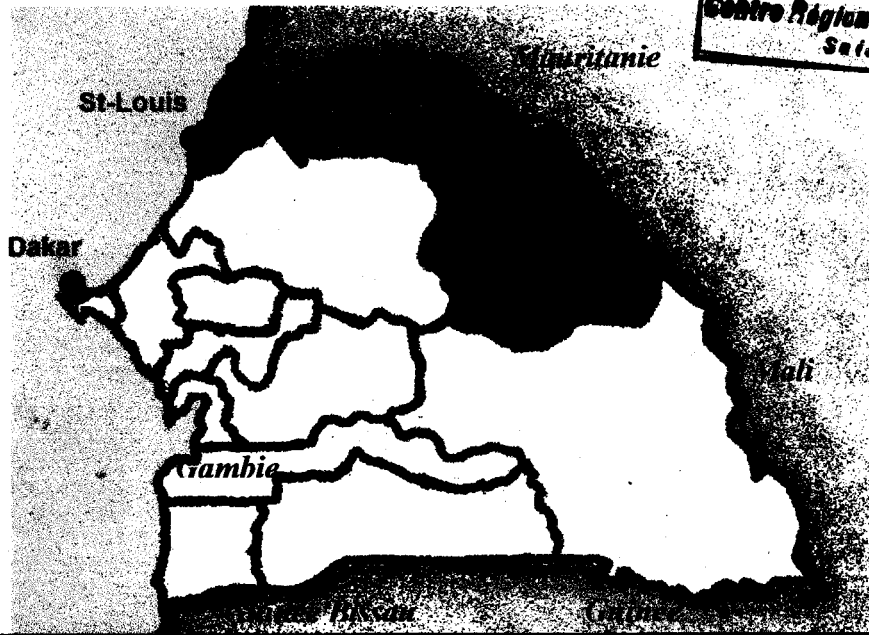


REPUBLIQUE DU SENEGAL

09957

*Conseil Régional de Saint-Louis
Agence Régionale de Développement*

*Organisation pour la Mise en Valeur
du Fleuve Sénégal (OMVS)
Nant Commissariat
Centre Régional de Documentation
Saint-Louis*



**PLAN REGIONAL DE
DEVELOPPEMENT INTEGRE
(PRDI)
2000-2005**

*Tome 2 :
Perspectives et Stratégies de Développement*

Avec le soutien financier de la Région Nord-Pas de Calais

Version définitive : Décembre 2000

Sommaire

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES

PREFACE

INTRODUCTION

Organisation pour la Mise en Vêtu
du Fleuve Sénégal (OMVS)
Haut Commissariat
Centre Régional de Documentation
Saint-Louis

- I. Contexte
- II. Justifications du PRDI
- III. Objectifs du PRDI
- IV. Caractéristiques du PRDI
- V. Cadre institutionnel
- VI. Méthodologie
- VII. Résumé des résultats de l'étude

I- LES FORCES ET FAIBLESSES DE LA REGION

- 1.1- les forces
- 1.2- les faiblesses

II- LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION

- 2.1- L'image de la région
- 2.2- Les Enjeux, Objectifs et Stratégies de développement
 - Enjeu 1* : Promotion de l'espace économique régional
 - Enjeu 2* : Développement des ressources humaines et de la qualité de vie
 - Enjeu 3* : Intégration, cohésion sociale et sécurité
 - Enjeu 4* : Bonne gouvernance locale et citoyenneté.

BIBLIOGRAPHIE

ANNEXES

- A.1. Liste du personnel technique d'élaboration du PRDI
- A.2. Liste de quelques documents de référence

09957

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES

Organisation pour la Mise en Valeur
du Fleuve Sénégal (OMVS)
Haut Commissariat
Centre Régional de Documentation
Saint-Louis

ACEP	Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production
ACRA	Association de Coopératives Rurales en Afrique.
ADM	Agence de Développement Municipal
ADO	Association Drôme/Ourossogui
ADRAO	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest
AED	Action Enfance Développement
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
AFVP	Association Française des Volontaires du Progrès.
ARP	Association pour la Renaissance Pular
ASPR	Association Sénégalaise pour la Promotion Rurale.
ASBEF	Association Sénégalaise pour le Bien-être Familial
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne
ASESCAW	Amicale Socio- Economique Sportive et Culturelle des Agriculteurs du Walo
ASRADEC	Association Sénégalaise de Recherche et d'Assistance pour le Développement Communautaire
ATOS	Personnel Administratif, Technique et Ouvrier de Service
BAMH	Bureau d'Architecture et des Monuments Historiques
BICIS	Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CARITAS	Secours Catholiques (CARITAS – SENEGAL)
CAURI	Cellule d'Appui aux Relations Internationales au Sénégal
CDFP	Centre Départemental de Formation Professionnelle
CETF	Centre d'Enseignement Technique Féminin
CFFEE	Certificat de Fin d'Etudes Élémentaires
CIH	Centre d'Initiation Horticole
CIRIZ	Comité Interprofessionnel du Riz
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole Sénégalaise
CNE	Caisse Nationale d'Épargne
CNFCI	Centre National des Formation pour les Cultures Irriguées
CNFTELA	Centre National de Formation des Techniciens de l'Élevage et de l'Industrie Animale
COPARE	Conseil et Partenariat Entreprises
CPRS	Centre de Promotion et de Réinsertion Sociale
CRD	Comité Régional de Développement
CREN	Centre de Récupération Nutritionnel
CRFP	Centre Régional de Formation Professionnelle
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires de Saint-Louis
CSS	Compagnie Sucrière Sénégalaise
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EFI	Ecole de Formation des Instituteurs
EPS	Education Pour la Santé
EVF	Education à la Vie Familiale
F PPI	Foster Parents Plan International
FISA	Fondation Internationale de Secours et d'Amitié.
FAFD	Fédération des Associations du Fouta pour le Développement
FAFS	Fédération sénégalaise des Associations Féminines du Sénégal
FED	Fonds Européen de Développement
FPGL	Fondation Paul Gérin Lajoie

GRDR.	Groupe de Recherche et de Réalisation pour le Développement Rural
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
HCR	Haut Commissariat pour les Réfugiés
IB	Initiative de Bamako
IEC	Information Education et Information
IRA	Inspection Régionale de l'Agriculture
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRJS	Inspection Régionale de la Jeunesse et des Sports
IRPV	Inspection Régionale de la Protection des Végétaux
ISRA	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
LTAP	Lycée Technique André Peytavin
MLS	Mission Luthérienne du Sénégal
MTAN	Mouvement des Travailleurs d'Aide aux Nécessiteux
ODCAV	Organisation Départementale de Coordination des Activités de Vacances
OFFICO	Office Central de Coopération Internationale
OMS	Organisation Mondiale pour la Santé
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONCAD	Office Nationale de Commercialisation Agricole et Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPCE	Office des Postes et de la Caisse d'Epargne
ORCAV	Organe Régionale de Coordination des Activités de Vacances
OXFAM	Oxford Comity For Famine Relief
OXIF	Office Nationale de Formation Professionnelle
PAIB	Fédération sénégalaise des Associations Féminines du Sénégal
PAC	Programme d'Appui aux Communes
PADEC	Association Panafricaine pour le Développement Communautaire
PAES	Projet d'Appui aux Ecoles de Saint-louis
PAGEN	Projet Associatif de gestion des Espaces Naturels
PAES	Projet d'Appui aux Ecoles de Saint-Louis
PAIS/Etat	Programme d'Alphabétisation Intensif/ Etat du Sénégal
PAPA	Projet d'Appui au Plan d'Action
PAPEL	Projet d'Appui à la Promotion de l'Elevage
PCR	Président Communauté Rurale
PDC	Programme de Développement Communal
PDRG	Plan Régional de Développement Intégré pour la Rive Gauche de la Vallée du Fleuve Sénégal
PDRH	Projet de Développement des Ressources Humaines
PDU	Plan de Développement Urbain
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PFIE	Programme de Formation et d'Information à l'Environnement
PIP	Projet Intégré de Podor
PLB	Produit Local Brut
PLS	Partenariat Lille Saint-Louis
PMI-PME	Petite et Moyenne Industrie/ Petite et Moyenne Industrie Entreprise
PMR / FED	Programme Micro-Réalisation / Fonds Européen de Développement
PRODAM	Projet de Développement de Matam
PROWALO	Projet d'Aménagement des forêts et de gestion des terroirs villageois du Walo
PUR	Plan d'Urbanisme de Référence
RADI	Réseau Africain pour le Développement Intégré
RGP	Recensement Général de la Population
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAED	Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta
SCOFI	Scolarisation des Filles
SDE	Société d'Exploitation des Eaux
SENELEC	Société Nationale d'Electricité

SICAP	Société immobilière du Cap-Vert
SNHLM	Société Nationale des Habitations à Loyer Modéré
SNTI	Société Nationale de Tomate Industrielle
SOCAS	Société de Commercialisation des Produits Agricoles du Sénégal
SODISA	Société des Domaines Industriels de Saint-Louis
SONATEL	Société Nationale des Télécommunications
SUDES	Syndicat Unique et Démocratique des Enseignants du Sénégal
SYPROS	Syndicat des Professeurs du Sénégal
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UFR	Unité de Formation et de Recherche
UGB	Université Gaston Berger
UJAK	Union des Jeunes Agriculteurs de Koyli wirndé
UNICEF	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
USE	Union pour la Solidarité et l'Entraide
VDD	Volontaire Du Développement.

PREFACE

Dès sa mise en place en janvier 1997, le Conseil Régional de Saint-Louis s'est attelé à réaliser son Plan Régional de Développement Intégré (PRDI). L'ambition de cet instrument est, pour notre région, de réaliser la mutation économique, sociale, culturelle et scientifique afin de sortir des difficultés actuelles et, forte de ses potentialités, de se positionner comme une région leader sur l'échiquier national, en phase avec les exigences du monde actuel.

Dans cette perspective, des initiatives hardies et concertées devraient à brève échéance autoriser l'atteinte d'objectifs vitaux tels l'éradication de la pauvreté, la promotion d'une économie régionale forte, le développement de ressources humaines de qualité, la protection de l'environnement, etc. L'ampleur des enjeux est considérable.

De fait, la vision dégagée implique que la mise en œuvre du PRDI ne soit point du seul ressort du Conseil Régional. Quel que soit son degré de détermination, il est clair que la Région/Institution ne peut, à elle seule, faire face à tous les défis. Ceux-ci ne pourront être levés que par une mobilisation sans faille de toutes les volontés et de toutes les énergies des communes et communautés rurales, des opérateurs économiques, des associations, des jeunes et des femmes, donc de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux de la région ; mais aussi et de façon significative, de l'Etat et des partenaires de la coopération décentralisée.

Le PRDI doit être l'expression de ces volontés conjuguées. Il n'est pas, en conséquence, le projet exclusif de la Région / Institution. Il est plus largement un projet pour la région-espace territorial.

Face à l'ensemble des défis du présent et de l'avenir, les grandes orientations dégagées dans le présent document constituent une première réponse. Il s'agit maintenant de s'engager résolument dans la mise en œuvre. Nous sommes persuadés qu'avec la mobilisation de tous les acteurs, il sera aisé de transformer l'essai.

A ces partenaires et à tous ceux qui ont contribué à la réalisation du PRDI : élus, populations, opérateurs économiques, organismes de développement, ONG, nous exprimons ici nos plus vifs remerciements. A la Région Nord Pas de Calais, nous voudrions accorder une mention spéciale pour son soutien financier et son accompagnement précieux tout au long du processus d'élaboration.

Il nous reste à demander aux uns et aux autres de continuer à appuyer nos initiatives voire à y prendre part de manière active pour donner à la phase décisive que nous engageons, celle de la mise en œuvre, toutes les chances de réussite.

Pour notre part, nous réaffirmons la volonté de la Région d'assumer pleinement ses missions, en l'occurrence, « promouvoir le développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région (...) et organiser l'aménagement de son territoire dans le respect de l'intégrité de l'autonomie et des attributions des communes et des communautés rurales. »

A l'évidence, les collectivités et leurs populations ont soif de développement ; mobilisons-nous donc tous ensemble pour la réalisation de cette grande ambition. Au-delà, démontrons que dans le monde de demain, la région de Saint-Louis est une chance pour le Sénégal.

Abdourahim AGNE

Président du Conseil Régional

INTRODUCTION

I- Contexte

Depuis son accession à l'indépendance, l'Etat du Sénégal a fait de la planification une activité primordiale pour le pilotage de son développement économique et social. Le système de planification par objectif adopté jusqu'en 1987, débouchait sur des actions et programmes à entreprendre pendant la période couverte par le plan (plans quinquennaux). Les distorsions suivantes sont vite apparues :

- la faiblesse des taux d'exécution,
- le nombre important de projets hors plan,
- les difficultés de localisation ayant entraîné une mauvaise répartition des infrastructures sur le territoire régional.

Les plans de développement régionaux dont l'élaboration a été décidée en 1987, n'ont même pas connu un début d'exécution, à cause de l'absence d'une structure adéquate pour leur prise en charge.

Le changement de démarche en matière de planification, conjugué à l'avènement de la politique de « régionalisation », devait apporter des correctifs aux nombreuses contraintes jusqu'ici relevées dans le pilotage d'un développement national équilibré.

Les plans d'orientation adoptés participent ainsi de la réalisation d'une vision à long terme ; leur mise en œuvre s'appuie sur le Plan Triennal d'Investissement Prioritaire (PTIP).

La Région promue en collectivité locale (loi 96-07 du 12 décembre 1996), dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière, devient un répondant institutionnel approprié pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Régional de Développement Intégré (PRDI).

Elle est chargée de promouvoir le développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique. Elle doit réaliser les plans de développement régionaux et organiser l'aménagement du territoire dans le respect de l'intégrité nationale, de l'autonomie et des attributions des communes et des communautés rurales.

La région de Saint-Louis, à l'instar des autres régions, dispose de plans sectoriels souvent en phase avec la politique nationale (SRAT, PDRG, PRDS, PRDE, PAF, PRAE, etc.), qu'il convient d'intégrer.

Avec le PRDI, la région est dotée d'un instrument de pilotage et de coordination qui fait office de porte d'entrée de l'ensemble des acteurs intervenant dans le développement régional (Etat, Collectivités locales, opérateurs économiques, ONG, associations de développement, partenaires bilatéraux et multilatéraux, etc.).

II- Objectifs du PRDI

Le principal objectif du PRDI est d'offrir à la région un instrument pertinent d'orientation, de mise en cohérence des actions des différents acteurs du développement local, en vue de réaliser avec efficacité l'image économique et sociale fédératrice souhaitée.

Le PRDI prend en charge :

- l'organisation de l'aménagement du territoire régional ;
- l'identification des infrastructures structurantes appropriées en vue de promouvoir des économies locales dynamiques et bien intégrées dans les circuits d'échanges départementaux, régionaux et nationaux ;
- l'amélioration des conditions d'accès des populations aux services essentiels de base par la construction et l'entretien correct des infrastructures notamment dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la santé, de la culture, des sciences, etc.
- les solutions aux problèmes d'environnement et de gestion convenable des ressources pour un souci de développement durable ;
- la réalisation de l'équilibre intra-régional en tenant compte des aspects spécifiques de développement de toutes les collectivités.

III- Caractéristiques du PRDI

En phase avec le contexte institutionnel de la décentralisation, le PRDI intègre les fonctions essentielles attendues d'une collectivité dans les domaines du bien-être des populations et de la solidarité nationale avec une contribution décisive des acteurs locaux.

De telles ambitions, invitent à opérer une rupture par rapport à l'ancien système de planification.

Durant tout le processus de l'élaboration, la portée institutionnelle, opérationnelle et consensuelle du PRDI est restée une préoccupation de premier plan dans la perspective de faciliter sa mise en œuvre.

Le PRDI dans ses orientations et ses objectifs interpelle tous les acteurs en prévoyant pour chacun des paliers d'intervention. Sa mise en œuvre qui dépend à bien des égards du caractère opérationnel, devra se faire aisément grâce à des lignes d'actions découlant d'un diagnostic établi avec les acteurs concernés.

L'appropriation par les populations, confirmée lors des restitutions, découle de la démarche participative érigée en principe dans l'élaboration du PRDI.

IV- Cadre institutionnel

L'élaboration du PRDI a été placée sous la responsabilité de trois organes créés par arrêtés du Président du Conseil régional.

- **Le Comité technique permanent (CTP)**¹ : c'est la cheville ouvrière de l'élaboration du PRDI. Il est composé du Chef du Service régional de la Planification et de son adjoint, du Chef du service régional de la Statistique, du Chef du service régional de l'Aménagement du Territoire et de deux personnes ressources (un spécialiste en géographie-aménagement et un autre en démarche participative), d'un assistant technique du Nord-Pas de Calais (dont la présence n'a pu être effective) ;
- **le Comité régional du plan (CRP)**² : qui regroupe les services techniques, les ONG et Institutions de la région ;
- **le Comité de pilotage (C.P.)**³ : chargé de l'élaboration du Plan, du suivi et de la sensibilisation des élus locaux et des autorités administratives pour leur participation effective à la réflexion et à l'organisation des ateliers départementaux. Il comprend entre autres membres : les Vice-Présidents du Conseil régional, le Président de la Commission du Plan du Conseil régional, les six autres Présidents de commission du Conseil régional, le Secrétaire Général du Conseil régional, le représentant de la Région du Nord-Pas de Calais.

VI - Méthodologie

Le PRDI a vocation de :

- dresser le bilan-diagnostic de la situation démo-socio-économique régionale en dégagant les potentialités, les atouts et les contraintes de chaque secteur;
- définir les enjeux majeurs de développement, les orientations et les objectifs à moyen et long termes ;
- concevoir un programme d'actions régional.

Pour ce faire, une bonne moisson d'informations quantitatives et qualitatives, pertinentes et fiables est indispensable.

Les données quantitatives, pour l'essentiel, sont collectées auprès des services techniques et des ménages. Les informations qualitatives sont recueillies à travers les différents entretiens réalisés avec l'ensemble des acteurs du développement local (élus,

¹ Arrêté No 001 du 09 janvier 1998

² Arrêté No 002 du 09 Janvier 1998

³ Arrêté No 007 du 23 février 1998

opérateurs économiques, jeunes, femmes, corporations, société civile, ONG, etc.

Afin que les projets retenus soient pris en charge par les bénéficiaires durant tout le processus de leur mise en œuvre, la méthodologie préconisée a été essentiellement participative : Méthode Accélérée de Recherche Participative et de Planification (MARPP). Celle-ci a fait intervenir grâce à une démarche itérative les différents acteurs du développement.

Les principales étapes du processus sont :

1^{ère} étape : les journées de lancement : elles se sont tenues les 18 et 19 Septembre 1998 à l'Ecole d'Elevage de Saint-Louis sous la co-présidence du Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et du Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie des Finances et du Plan, chargé du Plan.

Elles ont réuni les élus nationaux et locaux, les cadres originaires de la région, les partenaires au développement, les chefs de services techniques régionaux, les opérateurs économiques, les représentants d'associations et d'organisations de producteurs.

Les quatre ateliers organisés au cours de cette rencontre ont porté sur les thèmes suivants : l'économie régionale, le développement social, les ressources naturelles et l'environnement, le financement du développement local.

2^{ème} étape : Collecte de données quantitatives : Elles ont été effectuées sous deux formes :

- **collecte de données de seconde main** : réalisée auprès des services techniques, ONG et autres établissements ; elle concerne tous les domaines qui rythment la vie de la région aux plans économique, social, culturel, etc.

Le CTP, après avoir établi les axes et les besoins en informations, s'est élargi à d'autres services techniques (9 au total) qui l'ont appuyé dans la collecte.

Il convient de signaler les difficultés rencontrées par l'équipe à cause de la situation peu enviable des statistiques locales. Dans beaucoup de domaines, elles sont incomplètes et très grossières.

- Enquête auprès des Collectivités locales

Un questionnaire destiné aux Communautés rurales et Communes de la région a été élaboré, portant sur les capacités des élus, le fonctionnement des structures, les recettes et les dépenses, l'existence d'outils de pilotage du développement local. Les enquêtes étaient supervisées par les chefs de Centres d'Expansion Rurale Polyvalents (CERP).

3^{ème} étape : les ateliers départementaux ou de zone

Pour arriver à un PRDI prenant en compte les préoccupations de toutes les populations, la région a été divisée en entités représentatives en fonction de critères éco-géographiques, démographiques, économiques, etc. C'est ainsi que 8 zones homogènes ont été retenues :

DEPART.	ZONES	LIEUX	LOCALITES CONCERNEES	
			Communes	Communautés rurales
DAGANA	Gandiolais	Tassinère	Saint -Louis	Gandon
	Delta	Rd-Toll	Rd Toll / Dagana	R.Béthio-Rosso-Gae
	Dièri	Gnith	----	Mbane-Mpal-R.Béthio
PODOR	Walo (Ile à Morfil)	Cas-Cas	Podor	Chaque C.R représentée dans les deux Zones
	Dièri	Ndioum	Ndioum-Goléré	
MATAM	Walo (Dandé Mayo)	Oourossogui	Matam-Oourossogui Kanel	Bokidiawé-Ogo-Nabadji Sinthiou.Banambé
	Zone intermédiaire	Thilogne	Thilogne	Oréfondé-Agnam-Dabia
	Dièri et Ferlo	Semmé	Semmé-Waoundé	Orkadiéré- Bokiladji -Aouré Oourossidy - Ranérou

Dans chaque zone, le CTP a tenu un atelier de deux jours regroupant les élus, les services techniques déconcentrés, les ONG, les opérateurs économiques, les organisations de producteurs, les groupements féminins, les associations de jeunes, les chefs coutumiers, etc.

Les entretiens ont porté sur l'économie locale, l'accès aux services sociaux de base, les potentialités de la zone, les ressources naturelles et l'environnement, la bonne gouvernance locale, etc.

4^{ème} étape : exploitation, analyse et synthèse des résultats : pendant plusieurs semaines le CTP élargi s'est attelé à cet exercice. Au terme de cette activité deux documents ont été produits :

- un document intitulé: « *diagnostic socio-économique régional* » qui passe en revue tous les secteurs économiques et sociaux en présentant les situations, les atouts et les contraintes de développement,
- un document intitulé « *perspectives de développement régional* » qui, après avoir retenu l'image de la région au terme du plan, a défini les enjeux, les objectifs, les stratégies et les lignes d'actions.

5^{ème} étape : Ateliers de restitution

Ils consacrent le partage des documents provisoires :

- les restitutions départementales à Oourossogui, Ndioum et Dagana : les 31 août, 1^{er} et 2 septembre 1999;
- la restitution aux services techniques régionaux : 18 et 19 octobre 1999;
- la restitution aux groupes de recherches de l'Université de Saint-Louis ;

- la restitution aux élus du Conseil Régional : 29 Décembre 1999 ;
- la restitution au Comité Economique et Social de la région : 4 et 5 mai 2000.

Au terme de ces restitutions, le CTP a intégré les remarques et recommandations issues des travaux.

Enfin, le Comité technique élargi, les ONG et quelques universitaires, en conclave pendant deux jours (6 et 7 octobre 2000), ont procédé à la finalisation du PRDI.

V- Résumé des résultats de l'étude

6.1- Le diagnostic socio-économique ou situation de base de la région

Il établit les performances des secteurs économiques et sociaux ainsi que l'analyse des secteurs d'appui au développement. Le diagnostic procède également à l'appréciation des services publics, de la démocratie locale et de l'action des partenaires.

La situation générale découlant du diagnostic, sera considérée comme situation de référence pendant les exercices d'évaluation de la décentralisation et de la mise en œuvre du PRDI.

6.2- Les perspectives de développement ou le PRDI proprement dit

Sur la base d'une analyse conjoncturelle et structurelle du développement de la région, il est proposé une image optimiste à moyen et long termes dans les domaines économique et social. Des enjeux déterminants par rapport à la vision sont retenus pour constituer la trame des objectifs, des stratégies et des actions à entreprendre.

L'ambition est de faire de Saint-Louis une région émergente, avec une croissance soutenue et durable, capable de relever les défis de l'emploi local et de la lutte contre la pauvreté. La région devrait ainsi contribuer à l'avènement d'une économie nationale performante par une participation de plus en plus conséquente à la formation du Produit Intérieur Brut grâce à la valorisation des opportunités dans les domaines agricoles et halieutiques.

Une attention particulière sera portée au développement des ressources humaines en vue de susciter les capacités et aptitudes requises pour entretenir un développement local soutenu.

Le culte de l'excellence, l'adéquation formation/emploi, la promotion d'un système de santé efficace et des activités sportives, culturelles et de loisirs seront les axes stratégiques du développement humain retenu.

L'avenir de la région est fortement dépendant de la paix et de l'entente avec les Etats de la sous-région avec lesquels elle cogère les ressources hydrauliques et

1.2. LES FAIBLESSES

Elles tiennent à des facteurs divers dont :

◆ **L'enclavement de la plupart des localités de la région**

Le réseau routier et les autres équipements de transports disponibles n'ont pas permis de réaliser le désenclavement de la région et plusieurs localités restent inaccessibles.

Dans la zone du Walo, de nombreuses localités enfermées entre des cours d'eau, vivent dans l'isolement surtout pendant l'hivernage. Dans le Diéri, l'insuffisance notoire de pistes et de routes pose de sérieuses contraintes de circulation.

Ces zones de production rencontrent ainsi de réelles difficultés pour l'écoulement de leurs produits et pour leurs approvisionnements.

◆ **Une faible valorisation des produits agricoles et halieutiques**

Le traitement sommaire des produits du fait du manque d'infrastructures de conservation et de transformation, le bradage qui en résulte ainsi que la modestie des exportations ne permettent pas de créer une valeur ajoutée substantielle sur les produits agricoles et halieutiques de la région.

En effet, Saint-Louis est quasi-absente dans l'exportation du poisson malgré l'importance et la qualité de ses débarquements. Il en est de même pour la fabrication des aliments de bétail, créneau inexistant dans la région malgré l'abondance des sous-produits agricoles.

◆ **Une faible intégration des activités économiques et une faible présence de PMI-PME**

La faible intégration des activités économiques reste une caractéristique principale de l'économie régionale.

Les ressources hydriques sont gérées au seul profit de la seule culture irriguée ; les cultures de décrue, la pêche continentale et l'élevage doivent s'adapter à de nouvelles situations ayant souvent des conséquences néfastes sur leur développement.

Certains sous-produits agricoles, halieutiques et autres ne profitent pas encore à l'économie régionale du fait d'absence de valorisation.

Avec les rizeries, les usines de tomates (SOCAS) et de sucre (CSS), l'industrie agroalimentaire progresse peu à peu, mais les domaines de la fabrication d'aliments de bétail concentrés et du conditionnement du poisson sont quasi inexplorés malgré la position de grand fournisseur de produits de base qu'occupe la région dans le domaine.

Toutes les entreprises et la quasi-totalité des PMI-PME installées dans la région sont dans l'agroalimentaire, alors que les autres secteurs demeurent non

investis en dépit des opportunités existantes pour la sacherie, la briqueterie, les plastiques, la papeterie...

◆ **Un entrepreneuriat peu performant**

L'Etat, depuis la mise en service des barrages, a instruit une politique d'octroi de crédits pour le financement des activités économiques, mais les résultats obtenus sont très en deçà des attentes.

En effet, beaucoup d'opérateurs économiques actuels se sont engagés dans le secteur dans une totale impréparation et/ou dans un esprit d'aventure sans tenir compte des préalables et exigences entrepreneuriales.

◆ **Un taux d'analphabétisme important**

La région de Saint-Louis demeure l'une des moins alphabétisées du pays avec 72% d'analphabètes parmi les populations âgées de plus de 15 ans.

Ce handicap frappe plus les femmes (82%) que les hommes (62,6%). Il est particulièrement élevé en milieu Pulaar et touche davantage les départements de Podor et Matam.

◆ **Des déséquilibres importants**

L'occupation de l'espace régional révèle des déséquilibres importants entre les départements, les zones écologiques et les secteurs économiques.

En effet, avec 14 % de la superficie régionale, le département de Dagana concentre 45 % de la population totale, 80 % des superficies aménagées et comptabilise en 1995 près de 70% du PLB régional.

Le Walo qui bénéficie de la presque totalité des infrastructures structurantes et celles à caractère socio-éducatif, connaît une forte pression démographique et un plus grand dynamisme économique et social que le Diéri.

Au niveau du développement économique, on constate l'hégémonie de l'agriculture sur les autres secteurs, en termes de mobilisation de la population et des investissements.

◆ **Une région fortement polarisée par Dakar et la Mauritanie**

Du fait de l'enclavement de la zone Walo et des coûts plus élevés des produits locaux, une bonne partie de la population s'approvisionne à partir de la Mauritanie.

Par ailleurs, l'absence de certains produits et services au niveau de la région contraint commerçants, industriels, producteurs et populations à s'orienter vers Dakar. Les principales villes de la région tardent à couvrir les besoins de leur espace polarisé, occasionnant un manque à gagner important pour l'économie régionale.

Cette dépendance s'exprime également au plan de l'information pour laquelle seule la radio-télévision mauritanienne est accessible dans ces localités, alors que pour les médias nationaux les signaux parviennent très rarement.

◆ **Des collectivités locales aux capacités limitées**

Du fait de leurs capacités techniques et financières très faibles, les collectivités locales parviennent difficilement à mettre en œuvre les compétences transférées dans le cadre de la décentralisation.

Les difficultés de mobilisation des ressources financières et l'insuffisance des compétences techniques constituent des contraintes majeures à la prise en charge correcte du développement local.

Certes, quelques collectivités disposent de plans locaux de développement mais ceux-ci ne semblent pas être adaptés au contexte actuel et en conséquence méritent d'être réactualisés pour asseoir une bonne planification du développement.

Les opportunités offertes par la réforme, surtout en ce qui concerne la formation des élus, la mise en place des structures d'appui à la réforme, la coopération décentralisée etc., doivent être mises à profit afin de renforcer leurs capacités.

◆ **Certains comportements non favorables au développement local**

La participation des populations à la gestion du développement local reste une initiative très salubre. Cependant elle est quelque peu freinée dans son élan par le manque de démocratie participative au niveau des structures et organisations socio-économiques de base.

Le droit coutumier, la stratification sociale, le pouvoir économique et la situation inférieure des femmes favorisent l'hégémonie de groupes minoritaires. En plus, les organisations de producteurs, les comités de gestion, les associations et même les collectivités locales procèdent rarement au renouvellement de leurs instances dirigeantes, même si celles-ci sont incompetentes. Cela se traduit parfois par le désintérêt des populations pour la chose publique, le manque de civisme et constitue ainsi une entrave sérieuse à la marche vers le développement.

◆ **La faible coordination des interventions dans l'espace régional**

L'existence de nombreux partenaires au développement dans la région ne profite pas de manière optimale aux populations en raison du manque de coordination de leurs interventions.

L'absence de concertation entre acteurs, la faible collaboration avec les services techniques, les institutions de développement et les collectivités entraînent une dispersion et une mauvaise répartition des actions sur l'espace régional.

II. LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION

2.1- L'IMAGE DE LA REGION

Occupant 22,4 % du territoire national et concentrant 9% de la population du pays, la région de Saint-Louis a enregistré en 1995 un Produit Local Brut (PLB) de 156 milliards⁴ représentant 5% seulement du Produit National Brut (PNB) estimé à 3 080 milliards.

La région reste confrontée au problème du manque d'emploi et/ou du sous-emploi notamment chez les jeunes et les femmes. De plus, selon l'ESP⁵, un ménage sur trois vit en dessous du seuil de pauvreté.

L'objectif global du Plan Régional de Développement Intégré est de faire de Saint-Louis une région émergente du Sénégal, apportant, d'une part, une contribution décisive de 15 à 20% à la formation du Produit National Brut (PNB) et améliorant d'autre part, les tendances lourdes de la balance commerciale du pays. La région en a les possibilités.

En effet, la maîtrise de l'eau, le désenclavement, la mise en valeur du potentiel agricole régional et l'implantation judicieuse des infrastructures socio-économiques devraient entraîner l'avènement de pôles de productions agricoles capables d'entretenir un complexe primaire dynamique par le volume des richesses et des emplois créés.

Celui-ci avec d'autres secteurs devenus majeurs comme le tourisme, l'industrie, les bâtiments et travaux publics et le commerce seront les principales composantes d'une économie locale qui offrirait à Saint-Louis son label de région locomotive qui imprimerait ses marques à l'économie nationale.

Au plan du développement social, il convient d'asseoir un processus approprié de prise en charge de la formation et de l'épanouissement des ressources humaines, particulièrement des jeunes et des femmes.

Les infrastructures sociales existantes sont à entretenir et à améliorer en quantité et en qualité pour une bonne couverture régionale. L'accès à l'éducation et à la santé sera assuré pour tous en tant que droits fondamentaux. Les objectifs nationaux établis dans ces domaines sont à atteindre ou même à dépasser selon les zones. La région deviendrait alors un cadre idéal garantissant, sans aucun facteur discriminant, l'accès à la formation, à la santé, au travail, à l'information et aux loisirs.

En définitive, elle pourrait ainsi garantir aux populations l'amélioration substantielle de leurs revenus, l'accès aux infrastructures de base et un cadre de vie décent qui constituent des réponses appropriées pour lutter efficacement contre la pauvreté.

1 Etude Ecocol, Club du SAHEL, 1997

2 Enquête sénégalaise sur les Priorités, 1992, Direction de la Statistique

Le processus de réalisation de cette image requiert la participation de tous les acteurs agissant dans le cadre d'un partenariat bien assumé.

- **Les élus locaux**, du fait de la gestion des terres et des infrastructures dont ils sont dépositaires, ont un rôle important à jouer dans le développement local. Ils doivent soutenir la production en mettant les ressources locales à la disposition des véritables opérateurs économiques. Ils veillent par ailleurs à l'utilisation rationnelle des moyens, des ressources et facteurs de production appartenant à la communauté.
- **Les opérateurs économiques**, à tous les niveaux, doivent être conscients de leur rôle dans la mise en œuvre du développement local et adopter des comportements de véritables entrepreneurs.
- **Les partenaires au développement** doivent inscrire leurs actions à travers les stratégies retenues dans les plans locaux et réaliser des programmes à impact durable en concertation avec les élus et autres intervenants pour une meilleure conjugaison des efforts.
- **L'Etat** détient un rôle important dans le devenir des régions par l'appui financier qu'il apporte aux collectivités et par l'exercice de certains pouvoirs non transférés. De ce point de vue, sa disponibilité et sa compréhension devront être accordées aux collectivités dans bon nombre de leurs sollicitations.
- **Les populations**, bénéficiaires mais aussi acteurs importants dans le processus du développement local, ont l'obligation de contribuer aux ressources des collectivités afin de permettre à ces dernières d'assumer convenablement leur rôle et d'attendre en retour la prise en compte de leurs aspirations dans le cadre d'une communication parfaite.

La réalisation de cette image, place la région en face de quatre enjeux de développement :

1. **Promotion de l'espace économique régional**
2. **Développement des ressources humaines et de la qualité de vie**
3. **Intégration régionale, cohésion sociale et sécurité des populations**
4. **Bonne gouvernance locale et citoyenneté**

2.2- LES ENJEUX, OBJECTIFS ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT

ENJEU 1 : PROMOTION DE L'ESPACE ECONOMIQUE REGIONAL

L'étape actuelle de la décentralisation assigne de manière explicite la prise en charge du développement économique local aux Collectivités. Il faut cependant regretter que les plans locaux de développement des Communes et des Communautés rurales de la région déjà élaborés, ne lui réservent pas la place qu'il mérite.

Malgré une densité en infrastructures socio-économiques assez bonne et des ressources et potentialités que l'on retrouve rarement ailleurs au Sénégal, les résultats économiques sont encore en deçà des possibilités de la région.

Par ailleurs, l'absence d'une politique cohérente de promotion de l'espace économique a engendré une économie à deux vitesses : le département de Dagana avec 14% du territoire régional et 34% de la population, fournit 70% du PLB régional alors que Podor et Matam sont actuellement en léthargie malgré l'existence d'importantes potentialités.

Il convient alors de **bâtir une économie à forte croissance à travers un aménagement équilibré de l'espace régional qui puisse garantir l'exploitation optimale des ressources par le développement des pôles de production et la valorisation des produits en fonction des potentialités naturelles de chaque zone.**

La compétitivité et la lutte contre la pauvreté par le développement de l'emploi seront les principaux défis à relever.

Néanmoins, cette croissance recherchée ne devrait pas atténuer la rigueur nécessaire à une gestion rationnelle des ressources naturelles pour un **développement régional durable.**

La région étant bien pourvue en ressources, les résultats actuels pourront être améliorés à moyen terme. L'ambition économique ainsi définie vise la réalisation des objectifs suivants :

1. Valoriser les ressources et potentialités régionales ;
2. Sauvegarder l'environnement et les ressources naturelles.

l'industrie qui sont des cadres par excellence de création de richesses, seront appuyés pour diversifier les bases de l'économie régionale.

Un aménagement rationnel de l'espace économique régional serait le meilleur moyen de faire participer toute la population au processus de développement économique de la région.

Pour y parvenir les stratégies suivantes sont retenues :

- **Confirmer la vocation agricole de la région ;**
- **Accroître les performances de l'élevage ;**
- **Accroître et valoriser la production de la pêche maritime et redynamiser la pêche continentale ;**
- **Impulser le développement des PMI/PME et de l'artisanat ;**
- **Faire de la région une destination touristique majeure.**

E101S1 - CONFIRMER LA VOCATION AGRICOLE DE LA REGION

Malgré tous les privilèges qui entourent l'agriculture dans la région de Saint-Louis, les résultats enregistrés sont peu satisfaisants. Les superficies emblavées sont encore faibles par rapport au potentiel, les rendements obtenus sont modestes.

Pourtant, la région dispose de ressources suffisantes pour produire de façon régulière et en toutes saisons des tonnages importants portant sur des spéculations très diversifiées.

En effet, la mise en service des barrages de Diama en 1986 et de Manantali en 1992, a permis la disponibilité de l'eau dans le Walo. Celle-ci est en mesure de satisfaire les besoins agricoles de la région portant sur près de 180 000 hectares de terres irrigables.

Cependant, en dépit de ce potentiel important seuls 70 000 hectares ont été aménagés et près de 40 000 réellement mis en valeur ; il en résulte des difficultés énormes d'accès à la terre pour tous surtout pour les jeunes et les femmes. Les petites parcelles dont disposent les exploitants sont difficiles à rentabiliser notamment dans les départements de Matam et de Podor.

Les zones du Diéri et du Gandiolais ont montré leurs énormes capacités de production maraîchère mais rencontrent des difficultés énormes d'accès à l'eau.

L'agriculture constitue une activité très motrice. Elle absorbe une main d'œuvre importante de jeunes et de femmes et peut produire des effets d'entraînement sur un grand nombre de secteurs.

La confirmation de la vocation agricole de la région passe par la maîtrise totale de l'eau qui devrait permettre, par l'irrigation de l'ensemble des terres du Delta, de la Moyenne Vallée, voire du Diéri et du Gandiolais, le développement à grande échelle des cultures.

Des expériences menées au niveau de la région attestent de la diversité des spéculations cultivables. Elles concernent les produits maraîchers et fruitiers, les céréales et légumineuses, les fleurs et plantes d'ornement. Des rendements intéressants peuvent être réalisés pendant les périodes où ces produits font cruellement défaut en Europe et en Amérique.

L'activité de production maraîchère devrait se faire selon une planification concertée entre les différents acteurs de la filière afin d'organiser l'offre par rapport à la demande. Les besoins de la consommation locale, les capacités de transformation et de conservation, le niveau de la demande extérieure seront intégrés dans les projets de productions.

L'agriculture régionale pourrait ainsi satisfaire une bonne partie des besoins alimentaires nationaux et contribuer à l'amélioration de la balance commerciale du pays mais aussi et surtout à l'absorption de la main d'œuvre nationale. C'est dans ces conditions que la région pourrait porter son label de «Californie du Sénégal ».

Lignes d'actions retenues :

1) Accès facile aux facteurs de production

◆ **l'eau**: l'accès durable à l'eau passe par :

- l'implantation d'un réseau performant de canaux d'irrigation et de drainage à partir du fleuve afin de mettre en valeur les potentialités du Walo et du Diéri;
- l'implantation de forages dans le Diéri pour satisfaire les besoins de l'élevage et du maraîchage;
- la revitalisation de la vallée de Ndiakhar pour le Gandiolais;
- l'aménagement de cours d'eau et des mares;
- la construction de bassins de rétention ;
- l'augmentation du débit de la crue artificielle.

◆ **la terre** : l'accès à la terre et aux aménagements pourrait être facilité par :

- la poursuite des grands aménagements en privilégiant les zones les plus démunies mais présentant un potentiel intéressant, notamment la Moyenne vallée;

- l'application effective de la Loi sur le Domaine National ;
- l'élaboration des plans d'occupation et d'affectation des sols par les communautés rurales ;
- la création de commissions de distribution des superficies nouvellement aménagées impliquant tous les acteurs ;
- la prise en compte des besoins des femmes et des jeunes.

◆ **Les intrants et le matériel agricole** : l'accès aux intrants et au matériel agricole peut être assuré par :

- la libéralisation totale du marché des facteurs de production ;
- la révision et l'adaptation des crédits de campagne et d'équipements ;
- la mise en place de dispositions pertinentes en vue du remboursement des dettes ;
- la multiplication des points de vente des intrants afin de rapprocher les fournisseurs des agriculteurs.

2) Mise en place de circuits performants de commercialisation par :

- la planification et la diversification de la production agricole ;
- l'appui à l'exportation et la production sous contrat ;
- la vulgarisation de techniques simples de conservation et de transformation des produits périssables ;
- la mise en place d'équipements de conservation des produits ;

3) Désenclavement des zones de production par :

- l'ouverture des zones de production du Walo et du Diéri à travers la construction de ponts, de pistes de productions et de routes ;
- la réhabilitation du transport fluvial ;
- la remise en service du chemin de fer ;
- la rentabilisation du transport aérien.

4) Intégration agriculture- élevage- foresterie par :

- le développement de la concertation entre éleveurs et agriculteurs sous l'égide du Conseil rural;
- la délimitation et l'entretien des couloirs de passage du bétail aussi bien en zone Walo que Diéri;
- la promotion des cultures fourragères;
- l'aménagement rationnel de l'espace en vue de faciliter l'intégration de ces trois activités;
- l'accès du bétail aux pâturages post récoltes;
- la lutte contre les feux de brousse afin de préserver les pâturages par l'augmentation des pare-feux et leur entretien continu.

5) Promotion de l'aviculture par :

- l'accroissement de l'expertise des aviculteurs à travers la formation dans les techniques d'exploitation et la fabrication d'aliments ;
- l'octroi de crédits adaptés pour l'équipement et l'exploitation ;
- l'affectation d'espaces pour l'aviculture ;
- la mise en place de couveuses et de fabriques d'aliments.

E101S3 – ACCROITRE ET VALORISER LA PRODUCTION DE LA PECHE MARITIME ET REDYNAMISER LA PECHE CONTINENTALE

La pêche maritime a un impact assez significatif dans l'économie régionale. Elle a dégagé en 1997 une valeur commerciale de plus de 6 milliards de francs CFA. Elle fait travailler une population importante dans le mareyage, la transformation et l'artisanat. Mais les potentialités peuvent être davantage valorisées par des entreprises d'exportation qui sont à l'heure actuelle timidement implantées dans la région.

La pêche continentale, qui a eu de beaux jours dans le passé, a fortement régressé suite au cycle de sécheresse des années 70 et à une gestion de l'eau qui donne la priorité à l'agriculture. Dans bien des endroits, la ressource halieutique est devenue moins abondante, et par ailleurs les salades d'eau et les herbes envahissent les zones de pêche traditionnelle. C'est pourquoi, une bonne partie des acteurs s'est reconvertie dans l'agriculture à défaut d'émigrer vers d'autres sites de pêche (Casamance..).

Compte tenu de ce que représente le poisson dans l'alimentation des populations et de la demande extérieure qui s'exerce sur ce produit, la région de Saint-

Louis, tient par la pêche un secteur d'avenir qui confirme chaque jour sa rentabilité. Le fort degré d'implication des jeunes et des femmes tout autour de l'activité de pêche est un motif supplémentaire pour qu'elle soit privilégiée dans les perspectives de développement régional.

Le volume des mises à terre des deux types de pêche peut encore connaître un accroissement substantiel et une diversification pour une meilleure satisfaction des besoins du mareyage national, de l'exportation et de la transformation.

Le Sénégal exporte environ 125 000 tonnes de poisson pour 165 milliards de francs CFA environ et la région, avec une production moyenne de 35 000 tonnes/an, peut se positionner comme un pôle important d'exportation de poisson.

Lignes d'actions retenues :

1) Amélioration des conditions de travail et de sécurité des pêcheurs par :

- la signature d'accords de pêche avec la Mauritanie ;
- le règlement du problème de la barre ;
- l'aménagement de débarcadères fonctionnels ;
- la formation des pêcheurs en matière de sécurité et de navigation ;

2) Modernisation des infrastructures, de l'armement et des techniques de pêche par :

- la réhabilitation et la modernisation du port de pêche de Saint-Louis ;
- l'introduction d'un armement artisanal amélioré ;
- l'encouragement de la pratique de la pêche industrielle par un crédit spécial ;
- l'augmentation de la productivité des pêcheurs par la formation aux nouvelles techniques.

3) Amélioration de l'activité de transformation par :

- le renforcement de l'équipement et des outils de travail ;
- la construction de magasins équipés pouvant stocker les produits transformés ;
- l'accès au crédit ;
- la formation aux nouvelles techniques de transformation ;
- l'amélioration des conditions de séjour sur les sites (toilettes, eaux courantes, abris, etc.) ;

- la promotion de l'exportation des produits transformés.

4) Appui au mareyage régional par :

- l'aménagement de zones de mareyage fonctionnelles sur les sites de débarquement ;
- l'instauration d'un crédit approprié pour les mareyeurs ;
- l'aménagement au niveau des marchés d'endroits appropriés pour la vente de poisson ;
- l'implantation des chambres froides au niveau des marchés et des débarcadères;
- la promotion de l'exportation de poisson.

5) Relance de la pêche continentale par :

- la révision des textes réglementaires ;
- l'harmonisation de la réglementation et du système de contrôle avec la Mauritanie ;
- la gestion des plans d'eau en tenant compte aussi des intérêts des pêcheurs ;
- la mise en place d'un crédit d'équipement plus adapté pour les professionnels ;
- la formation des pêcheurs aux techniques de pêche améliorées ;
- l'implantation d'infrastructures de conservation des produits ;
- le recensement et l'organisation des pêcheurs ;
- le recensement des embarcations et des engins ;
- l'appui à la commercialisation par la promotion des mareyeurs.

5) Promotion de l'aquaculture par :

- la mise en place d'un crédit spécial ;
- la création de 2 à 3 fermes pilotes dans la région ;
- la formation d'aquaculteurs et d'encadreurs ;
- le développement de la recherche ;
- l'aménagement des mares, des chenaux et des étangs ;
- le développement de l'aquaculture en cages.

E101S4 - IMPULSER LE DEVELOPPEMENT DES PMI-PME ET DE L'ARTISANAT

L'industrie ou simplement la transformation et les services, entendue au sens de l'ensemble des activités de production et de service, constitue le moyen idéal pour la valorisation optimale des produits en vue de la création de richesses.

Avec d'une part une agriculture, un élevage et une pêche avides de services et de produits, et d'autre part des matières premières agricoles assez abondantes, des mines et un marché relativement important, le nombre d'industries et de PMI-PME installées dans la région est très insuffisant.

Il y a certes eu des actions appréciables de la part de l'Etat pour l'industrialisation et l'implantation de PMI-PME dans la filière agriculture, mais il convient de regretter les nombreuses faillites enregistrées.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre l'objectif de l'Etat qui consistait à mettre au niveau de la branche primaire un ensemble important de PMI-PME pour la prise en charge des besoins en amont et la valorisation maximale des produits du secteur.

Par ailleurs, un effort devra être fait pour exploiter les mines (phosphates de Matam et matériaux de construction) et les opportunités qu'offre le marché de la région et des localités limitrophes dans la fabrication des produits plastiques.

Il s'agit ainsi d'asseoir une industrialisation qui contribue à la consolidation de la vocation agricole de la région, mais qui saisit aussi les opportunités qui s'offrent à elle pour renforcer ses performances.

Une telle ambition pour l'industrie dépend étroitement des performances du secteur primaire; c'est pourquoi, le professionnalisme doit être de mise dans ledit secteur, si la région veut relever le défi du développement. Les exemples de réussite à travers le monde le montrent et les expériences tentées dans cette même région le confirment.

Lignes d'actions retenues :

1) **Promotion de PMI-PME et d'un artisanat d'appoint** : l'installation de PMI/PME en amont et en aval de la production sera réalisée grâce à :

- la réhabilitation des usines de fabrique de glace ;
- l'installation d'unités de transformation, de conservation et de conditionnement des produits halieutiques et agricoles ;
- l'ouverture de magasins spécialisés dans la vente des produits et matériels de pêche ;
- l'ouverture dans toute la région de points de ventes modernes de produits halieutiques ;
- la création d'une société régionale de promotion des investissements ;

- la réhabilitation du village artisanal et la création d'espaces artisanaux départementaux ;
- la mise en place d'un crédit adapté aux artisans ;
- la formation et l'organisation des artisans.

2) Promotion et soutien à l'entrepreneuriat local par :

- la création d'une société d'investissements ou d'un fonds de garantie ;
- la systématisation d'une foire artisanale régionale ;
- la création d'un grand centre d'approvisionnement en matières premières et d'un comptoir de vente ;
- l'octroi de facilités dans l'exportation des produits ;
- la formation et l'encadrement ;
- la mise en place de mesures incitatives (récompense des entrepreneurs méritants, prix etc.) ;
- l'organisation de rencontres régulières entre organismes, bailleurs et populations porteuses de projets ;
- la création d'une structure d'appui conseil à l'entrepreneuriat ;
- la redynamisation de la SODISA ;
- l'appui à la Chambre de Commerce et à la Chambre de Métiers.

3) Attraction des investisseurs extérieurs par :

- le marketing de la région. Toutes les actions relevant des prérogatives que la loi donne aux Collectivités pourraient être mises au profit de l'investisseur étranger ;
- la réalisation des infrastructures et des équipements de base particulièrement dans le domaine du désenclavement.

E101S5 - FAIRE DE LA REGION UNE DESTINATION TOURISTIQUE MAJEURE

L'importance et la diversité du patrimoine culturel, architectural et historique constituent des atouts majeurs pour le développement du tourisme dans la région de Saint-Louis. Des efforts assez remarquables ont été consentis par les pouvoirs publics et les professionnels avec la construction d'un aéroport international, l'augmentation des capacités d'accueil, l'amélioration des services et la promotion de la destination.

Le taux d'occupation estimé en 1997 à environ 40 % traduit des performances encore faibles eu égard aux potentialités régionales. En effet, la réhabilitation du patrimoine bâti et la protection des sites, conjugués à la mise en œuvre de politiques appropriées, peuvent faire de la région un véritable pôle de développement touristique du Sénégal.

Les résultats auxquels on aspire consistent à multiplier les arrivées et à augmenter la durée de séjour du visiteur. Le tourisme de l'intérieur devra aussi être promu sur la base de ses nombreux sites historiques et naturels.

L'emploi trouverait un essor par le développement d'activités annexes comme le travail de guides, la restauration et l'hôtellerie.

Lignes d'actions retenues :

1) Sauvegarde et valorisation du patrimoine touristique régional par :

- le désenclavement et la réhabilitation des parcs ;
- la protection et la réhabilitation des sites et monuments historiques ;
- la participation des populations, des professionnels et des Collectivités à la protection et la restauration du patrimoine architectural et historique;
- le maintien de la salubrité et de la sécurité;
- la mise en place d'une antenne régionale du Bureau d'Architecture et des Monuments Historiques (BAMH) ;
- la promotion de circuits de découverte et la création de produits innovants ;
- la mise en place et la promotion d'un agenda culturel régional.

2) Promotion d'un aménagement touristique rationnel par :

- la délimitation et la protection des zones d'implantation touristique ;
- la définition de conditions strictes pour la réalisation d'infrastructures touristiques et hôtelières;
- la définition et l'application rigoureuse d'une politique d'aménagement de la Langue de Barbarie, du Gandiolais et de la périphérie des parcs et réserves.

2) Augmentation des capacités d'accueil par :

- l'implantation de nouveaux réceptifs par des investisseurs locaux, des voyagistes et des groupes hôteliers internationaux ;
- la mise en place d'un crédit d'investissement adapté;
- l'utilisation de matériaux locaux dans la construction ;
- le développement d'un tourisme intégré.

3) Amélioration de la qualité des services par :

- la création d'une école de formation hôtelière et touristique ;
- la poursuite de la formation des guides et l'actualisation périodique

- de leurs connaissances ;
- le désenclavement des infrastructures d'accueil, des sites et autres patrimoines ;
- l'assainissement de l'environnement touristique (propreté et désencombrement des sites et réceptifs, sécurité des touristes...);
- la surveillance des professions et activités touristiques pour un respect scrupuleux des normes du secteur ;

6) Intensification de la politique de promotion et de développement de la destination Saint-Louis par :

- la diversification des produits touristiques pour élargir l'éventail des activités du secteur ;
- la présence de la région sur les grandes foires du tourisme européen et américain ;
- la mise en place d'un observatoire régional du tourisme ;
- la réduction du coût des facteurs de production (eau, électricité, ...) et des tarifs du transport aérien pour une plus grande compétitivité de la destination;
- le renforcement des moyens du Syndicat d'Initiative et de Tourisme, des Parcs et Réserves du nord ;
- l'ouverture sur de nouvelles zones d'émission touristique : Etats-Unis, Canada, Allemagne etc.
- l'adoption par les établissements hôteliers de tarifs promotionnels pour la population résidente ;
- le développement d'un tourisme cynégétique avec l'élaboration d'une réglementation en matière d'amodiation ;
- la reprise du trafic ferroviaire Dakar Saint-Louis.

OBJECTIF 2 SAUVEGARDER L'ENVIRONNEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

La région de Saint-Louis appartient tout entière à la frange septentrionale de la zone sahélienne et se situe à la lisière du désert. Elle est ainsi confrontée à des conditions naturelles contraignantes. Sur la majorité de son espace, elle est soumise à des déficits pluviométriques récurrents, à des températures élevées et à des vents chauds et secs (Harmattan).

Il découle de ces handicaps une fragilisation des écosystèmes et une pression intolérable sur les ressources naturelles qui n'ont cessé de se dégrader.

- Les ressources hydrologiques, fortement affectées par le déficit pluviométrique chronique, subissent une baisse en volume renforcée par l'importance de l'évaporation, elle-même tributaire d'une insolation élevée et permanente. Par endroit, elles subissent une détérioration de la qualité en raison des pollutions diverses.
- Les ressources végétales ont continué à se dégrader et à régresser sous l'action des coupes abusives, des feux de brousse, des défrichements, du surpâturage et de la sécheresse.
- Les ressources fauniques, du fait du rétrécissement continu de leur habitat, se sont raréfiées tandis que les ressources halieutiques continentales ont diminué de façon drastique en raison de la baisse ou du tarissement des plans d'eau et de la modification du régime du fleuve Sénégal.
- Les ressources pédologiques sont très importantes et très diverses et aptes à la mise en valeur agricole mais elles souffrent d'un appauvrissement continu en raison de leur surexploitation et des effets de l'érosion. Les terres du delta en particulier sont frappées par la salinisation progressive.

En somme le caractère particulièrement rigoureux des conditions atmosphériques, la fragilité des milieux, les modes d'exploitation des ressources et la pression démographique de plus en plus forte constituent des facteurs contrariants pour un environnement équilibré.

En perspective d'un développement harmonieux et durable, il est impérieux d'engager une politique résolue de gestion rationnelle de l'environnement et des ressources.

L'atteinte de cet objectif fondamental appelle la mise en œuvre des stratégies suivantes :

- **Rationaliser l'exploitation des ressources naturelles ;**
- **Renforcer la protection des milieux naturels et conserver la biodiversité.**

E102S1 – RATIONALISER L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES

Les ressources naturelles constituent les bases fondamentales du développement durable pour la région. En même temps qu'elles permettent d'impulser les activités de production, elles assurent le progrès socio-économique.

Aujourd'hui, les ressources naturelles régionales sont dans un état de dégradation relativement avancé en raison des effets cumulés des aléas climatiques et de la pression démographique.

Cette situation se traduit par la raréfaction des ressources hydrologiques, végétales, fauniques et halieutiques et une progression alarmante du processus de désertification.

Pour une région qui entend fonder son essor prioritairement sur les activités du secteur primaire et devenir une locomotive du développement agricole national, la persistance d'une telle situation s'avère compromettante à terme.

Dès lors, une gestion rigoureuse de ces ressources s'impose afin de permettre leur renouvellement ou leur reproduction et en conséquence de garantir la pérennisation de l'activité de production.

Lignes d'actions retenues :

1) Maîtrise des ressources naturelles par :

- la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation des ressources ;
- le renforcement et la modernisation des systèmes actuels de contrôle des ressources avec l'augmentation des capacités des services et organismes intervenant dans le secteur ;
- l'intensification des programmes de formation, d'information et de sensibilisation des opérateurs du secteur productif.

2) Gestion concertée et rationnelle des Ressources Naturelles par :

- la mise en œuvre de schémas directeurs d'exploitation pour chaque ressource afin de mettre en adéquation les modalités de prélèvement et les potentialités régionales ;
- la maîtrise et la modernisation des systèmes de production traditionnels pour optimiser la valorisation des ressources et réduire le gaspillage ;
- le recours à des ressources de substitution nouvelles et renouvelables ;
- une plus grande implication des collectivités dans la gestion et le contrôle des ressources de leur domaine.

E102S2 - RENFORCER LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET CONSERVER LA BIODIVERSITE

La préservation et l'amélioration des équilibres écologiques, la conservation durable de la biodiversité sont des conditions indispensables à l'existence même des populations et de leur système de production. Elles sont aussi le gage de la survie des communautés futures qui, dans une génération, seront deux fois plus nombreuses et exerceront une pression deux à trois fois plus grande sur l'environnement.

De fait, les actions jusqu'ici déployées (reboisement, mise en défens, irrigation, lutte contre l'érosion, lutte contre les pollutions et nuisances, lutte contre les feux de brousse...) tendant à préserver et à améliorer l'équilibre des écosystèmes, ont

enregistré des résultats certes encourageants, mais n'ont pas encore éloigné - loin s'en faut - le spectre d'un milieu dénudé sans ressources.

Il s'agit aujourd'hui d'adopter des solutions plus efficaces et à fort impact mais également d'anticiper sur les processus futurs de dégradation de l'environnement.

Lignes d'actions retenues :

1) Poursuite des programmes de lutte contre la dégradation des écosystèmes par :

- la consolidation et le renforcement des programmes de restauration de l'environnement global et de régénération des écosystèmes particuliers ;
- l'encouragement des populations à mener des actions de reboisement, de reforestation et de protection des milieux ;
- l'intégration agriculture - élevage - forêts et la valorisation de l'activité de plantation forestière et des produits forestiers.

2) Lutte contre les pollutions par :

- l'inventaire et la connaissance élargie des différents types de pollution pour la mise en œuvre de procédés de traitement adaptés ;
- la mise en œuvre d'une réglementation plus stricte de la gestion des déchets et rejets industriels et domestiques par la définition d'une charte de l'environnement engageant opérateurs économiques, collectivités locales et populations ;
- le recyclage et la valorisation des déchets ;
- la promotion des technologies propres ;
- la gestion plus rigoureuse de la qualité des ressources hydriques, particulièrement des eaux de surface.

3) Lutte contre les érosions par :

- la protection des terres de cultures (cordons pierreux...) ;
- la protection des berges et des quais ;
- le développement de l'agroforesterie.

4) Renforcement de l'éducation et la sensibilisation en environnement par :

- la consolidation des acquis et la poursuite des programmes d'éducation et de formation à l'environnement à l'intention des jeunes ;
- l'intensification des actions d'information des acteurs économiques et de l'ensemble de la population en matière de protection de la nature ;
- l'implication plus grande des collectivités locales dans la gestion de leur environnement.

ENJEU 2 : DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA QUALITE DE VIE

Dans de nombreux pays ou régions dits émergents, le décollage s'est fondé en priorité sur la qualification des ressources humaines. Celle-ci, alliée à un état sanitaire satisfaisant et à des conditions d'épanouissement physique et mental optimales constitue le socle de tout développement économique et social qui se veut harmonieux.

A l'évidence, le Sénégal, comme la plupart des pays sous-développés, est loin de réunir ces préalables. La région de Saint-Louis - comme du reste les autres régions - continue de souffrir d'une insuffisance à la fois quantitative et qualitative du système d'éducation-formation ainsi que du dispositif de santé. Il en résulte une population insuffisamment instruite, faiblement dotée de qualifications et de surcroît confrontée à une certaine morbidité.

Certes, des efforts considérables ont réduit ces dernières années l'ampleur de ces contraintes, notamment par une augmentation des infrastructures et équipements. Toutefois, les maux demeurent encore et s'expriment vivement par l'exclusion d'un enfant sur deux du système éducatif, par un taux d'analphabétisme qui frappe la majeure partie des adultes (72 %) et une forte prévalence des maladies liées à l'eau et à la malnutrition.

En somme, ces deux secteurs sociaux dont le bon fonctionnement est gage de productivité, donc de progrès pour la région, sont bien mal en point. Il convient, dès lors, de conforter les acquis et d'améliorer substantiellement les résultats.

Il en sera de même pour le sport, la culture et les loisirs, activités d'épanouissement par excellence, porteuses de développement humain mais très faiblement prises en compte dans les programmes de l'Etat et des collectivités.

En cette période de mondialisation, caractérisée par l'explosion des savoirs, l'accélération des progrès technologiques et scientifiques, la région de Saint-Louis doit disposer de l'assise fondamentale que constitue une population en bonne santé, qualifiée et prompte à s'adapter.

Pour s'inscrire résolument dans cette perspective, la région vise alors les objectifs suivants :

- 1. Généraliser l'éducation de base et renforcer la qualification des hommes ;**
- 2. Assurer une meilleure prise en charge de la santé des populations ;**
- 3. Promouvoir l'épanouissement des populations.**

OBJECTIF 1. GENERALISER L'EDUCATION DE BASE ET RENFORCER LA QUALIFICATION DES HOMMES

Exigence du développement économique et social global, mais aussi facteur de promotion et d'épanouissement individuel, une scolarisation universelle, étendue à tous et adaptée aux réalités et perspectives locales, fait des ressources humaines des atouts certains pour la croissance.

Dans une région jeune où plus de 55% de la population ont moins de 20 ans, le développement de l'éducation et de la formation constitue un préalable incontournable du progrès. C'est un objectif prioritaire qui devrait permettre l'accès du plus grand nombre aux niveaux de qualification les plus élevés.

Des efforts substantiels ont été fournis ces dernières années tant au niveau de l'éducation de base qu'à celui des autres ordres d'enseignement, particulièrement dans l'augmentation des effectifs et la construction des infrastructures. Toutefois, de grands progrès restent à faire en termes de renforcement des acquis, d'augmentation des effectifs de la population scolarisée, de résorption des déséquilibres villes/campagnes, de soutien à la qualification des hommes et d'une adaptation de la formation aux exigences du développement local.

Dans l'ensemble, il s'agira de prendre deux types de mesures : **d'une part celles qui conduiront à rattraper les retards, à combler les handicaps du système, d'autre part celles qui devront permettre à très court terme à la région d'être de plain-pied dans le monde du 21^{ème} siècle**, avec des ressources humaines parfaitement en phase avec leur époque et aptes à contribuer au rendez-vous planétaire de la science, de la technique et de la culture.

Dans cette perspective, remédier aux insuffisances, réaliser la scolarisation universelle, renforcer les formations qualifiantes des populations deviennent des exigences prioritaires. Les réponses à celles-ci seront apportées par quelques intervenants : l'Etat, encore dans une certaine mesure mais surtout et de plus en plus les collectivités locales et les populations. L'Inspection d'Académie, jouissant pleinement de toutes ses prérogatives devrait coordonner l'ensemble du système en prenant des initiatives spécifiques traduites dans le PRDE pour une véritable décentralisation du secteur de l'éducation.

L'atteinte de l'objectif appelle les stratégies qui suivent :

- **Relever le taux de scolarisation et améliorer la qualité de l'enseignement ;**
- **Elever l'offre et améliorer les conditions de l'enseignement moyen et secondaire ;**
- **Promouvoir une formation technique et professionnelle adaptée ;**
- **Développer les formations supérieures et promouvoir la recherche ;**
- **Organiser l'éducation non formelle.**

E201S1 - RELEVER LE TAUX DE SCOLARISATION ET AMELIORER LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT

« L'éducation tend à préparer les conditions d'un développement intégral, assuré par la nation tout entière, à promouvoir les valeurs par lesquelles la nation se reconnaît, à élever le niveau culturel de la population ». (Loi d'orientation N° 91-12 du 16 février 1991).

L'éducation de base, en plus de son influence positive sur la capacité productive, sur la gestion efficace de la santé, est aussi facteur d'équilibre socioculturel. Outre sa vocation de fonder chez tous les jeunes les bases de la citoyenneté et les réflexes civiques appropriés, elle permet d'acquérir par l'instruction, le niveau de culture et le sens critique nécessaire à une appréhension correcte du monde.

Droit fondamental de l'homme, elle est reconnue comme un besoin individuel et social. C'est pourquoi, elle constitue une grande priorité pour L'Etat et la Région.

En dépit des progrès réalisés ces dernières années, sa situation actuelle est loin d'être satisfaisante. Le taux régional de scolarisation en 1997 reste bas (62%) avec des performances très faibles dans les départements de Podor et de Matam encore à moins de 50%. Bon nombre d'enfants du monde rural ne peuvent accéder à l'école ou ont du mal à s'y maintenir. Les déséquilibres de la carte scolaire sont importants entre communes urbaines et zones rurales, entre Walo et Diéri.

Par ailleurs, les filles souffrent d'une sous scolarisation plus marquée. Ce qui, compte tenu du rôle social fondamental des femmes, est particulièrement préjudiciable au développement.

Cette faiblesse d'ensemble de l'éducation de base explique dans une large mesure l'état généralement bas des capacités des populations, donc des conditions socio-économiques de la région.

Pour inverser cette tendance, il s'agira de réaliser, à l'horizon 2005, la scolarisation universelle.

Lignes d'actions retenues :

1) Augmentation de l'offre d'éducation de base par :

- l'accroissement du nombre d'écoles et d'enseignants et leur répartition plus équilibrée entre départements d'une part et d'autre part entre milieux urbain et rural ;
- la promotion de l'éducation préscolaire ;
- la dotation adéquate des écoles et élèves en matériels didactiques et fournitures scolaires ;

- la poursuite des campagnes de scolarisation, en particulier celle des filles;
- la mise en œuvre d'une action permanente de lutte contre les déperditions scolaires.

2) Amélioration de la qualité et de la pertinence des apprentissages par :

- l'adéquation des contenus par rapport aux attentes du milieu ;
- l'intégration de curricula portant sur l'éducation à la citoyenneté et au développement ;
- la formation continuée des enseignants.

3) Consolidation de la participation des populations et des partenaires à la gestion de l'école par :

- l'extension de l'expérience de cogestion des écoles fondée sur les Cellules Ecole-Milieu (CEM) ;
- le renforcement de la prise en charge par les collectivités et les populations de la réhabilitation, de l'entretien et de la sécurité des infrastructures scolaires.
- la rationalisation et la coordination des interventions des ONG, institutions internationales et bailleurs de fonds par l'Inspection d'Académie.

E201S2 - ELEVER L'OFFRE ET AMELIORER LES CONDITIONS DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN ET SECONDAIRE

Certes, l'éducation de base doit demeurer un secteur absolument prioritaire, mais l'enseignement moyen et secondaire, parce qu'il assure aux jeunes une formation plus qualifiante en termes d'acquisition de connaissances, d'ouverture sur le monde et de préparation aux études supérieures, doit également constituer une préoccupation de premier ordre.

En effet, par le renforcement des effectifs, on donne aux jeunes, c'est-à-dire aux adultes de demain, les meilleures chances de s'adapter ultérieurement, de développer leur aptitude à la réflexion et à la critique, de participer à la construction nationale et d'intégrer les centres de décision.

Dans ce domaine, la région présente une situation marquée par de lourds handicaps : un maillage encore inachevé de collèges, des déficits en personnel, un sous-équipement préoccupant des établissements, des difficultés chroniques d'accueil et de prise en charge des élèves, une importante déperdition.

Il s'y ajoute d'autres contraintes : la difficulté liée à l'articulation entre le Moyen et le Secondaire avec les conditions contraignantes de passage de l'un à l'autre; l'encombrement des séries dites littéraires au détriment des séries scientifiques et techniques.

Un enseignement moyen et secondaire performant, mobilisant une fraction de plus en plus importante de la jeunesse, en même temps qu'il consolide les acquis de l'éducation de base, contribue fortement à élever la qualité des ressources humaines.

Lignes d'actions retenues :

1) Accroissement de l'accès à l'enseignement moyen et amélioration des conditions d'étude par :

- une plus grande ouverture des classes de sixième et une augmentation des cohortes provenant des classes de CM2 en rapport avec les disponibilités réelles des collèges;
- la densification du réseau de collèges en privilégiant les zones enclavées ;
- l'affectation adéquate d'enseignants qualifiés ;
- la mise en œuvre de facilités d'accueil et de prise en charge par l'ouverture de structures d'hébergement et de restauration au profit des élèves non-résidents ;
- l'assistance à l'orientation des élèves par une information précoce sur les filières, les carrières et les profils requis.

2) Augmentation et modernisation des équipements et outils de formation dans les collèges et lycées par :

- la dotation suffisante en fournitures scolaires et l'équipement satisfaisant des bibliothèques et centres de documentation des établissements ;
- l'introduction des NTIC dans les collèges et lycées ;
- la modernisation et le renforcement des équipements scientifiques et technologiques.

3) Promotion d'un enseignement secondaire d'excellence par :

- le désencombrement des séries littéraires et une plus grande promotion des séries scientifiques et technologiques ;
- la mise en place d'un lycée d'excellence fonctionnant sur un système de prise en charge intégrale (internat, bourses), ouvert aux meilleurs élèves de la région et développant des enseignements de qualité préparatoires à des études universitaires de haut niveau;
- la restauration des infrastructures et l'affectation de personnels d'appui et d'entretien pour la sauvegarde et la pérennisation des installations.

E201S3 - PROMOUVOIR UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE ADAPTEE

Le développement économique de la région exigera de plus en plus de main d'œuvre qualifiée, en particulier des techniciens, des agents de maîtrise et des ouvriers spécialisés dans différents secteurs, branches ou entreprises.

La multiplication des PMI/PME dans les filières économiques locales ouvre à des emplois pour l'essentiel pourvus à partir de l'extérieur de la région.

Les formations actuelles dans les établissements techniques et professionnels répondent mal aux besoins locaux aussi bien au plan des capacités d'accueil que des orientations de la formation.

En effet, les structures de formation et d'apprentissage sont pour l'essentiel concentrées dans la commune de Saint-Louis. Elles souffrent, d'une part, de l'obsolescence et de l'insuffisance des équipements et, d'autre part, de l'inadéquation des filières par rapport aux besoins de qualification qu'appelle le développement de la région.

Certes, les structures informelles d'apprentissage sont très nombreuses et foisonnent dans les centres urbains, mobilisant une grande partie des jeunes exclus du système scolaire, mais leurs formations, longues, peu qualifiantes et inadaptées débouchent dans bien des cas sur des impasses ou sur des emplois d'une grande précarité.

Les insuffisances s'expriment également au niveau des actifs du secteur moderne dont les niveaux de formation sont à consolider et à renforcer pour les rendre plus compétitifs et plus aptes à s'adapter aux mutations technologiques et aux emplois de demain.

Aussi, s'agira-t-il à moyen terme de résorber la sous-qualification des hommes en disposant d'un réseau étendu de centres de formation, développant des filières adaptées et porteuses pour l'avenir économique régional.

Lignes d'actions retenues :

1) Adaptation des filières de formation aux besoins du développement régional par :

- la création d'écoles de formation dans l'agroalimentaire, la pêche, l'élevage et les activités du tertiaire ;
- l'initiation d'un partenariat dynamique et mutuellement profitable entre institutions de formation et entreprises se traduisant par des formations modulaires et des apprentissages pratiques ;
- le renforcement des qualifications des actifs du secteur moderne par la formation continuée dans les filières nouvelles.

2) Augmentation de l'offre de formation professionnelle par :

- la répartition géographique judicieuse des établissements en fonction des opportunités d'emploi et des potentialités locales,
- l'augmentation des capacités d'accueil et des personnels d'encadrement;
- le renforcement et la modernisation des équipements d'apprentissage.

3) Valorisation plus grande des formations par :

- l'assistance à l'insertion des jeunes diplômés dans le marché du travail ;
- la promotion de l'apprentissage auprès des PMI/PME et dans les entreprises du secteur moderne ;
- la réhabilitation et la valorisation des « métiers » au sein de la société ;
- la création d'un observatoire de l'emploi et des qualifications.

E201S4 - DEVELOPPER LES FORMATIONS SUPERIEURES ET PROMOUVOIR LA RECHERCHE

Depuis 1990-1991, la région de Saint-Louis abrite la deuxième université du pays et depuis peu trois instituts privés de formation professionnelle, tous établis dans la commune de Saint-Louis.

Les instituts privés développent des spécialités du tertiaire (gestion, comptabilité, marketing, commerce...); ils devraient à terme contribuer substantiellement à pourvoir aux besoins en cadres moyens et supérieurs que le développement attendu du secteur moderne nécessitera très probablement.

Quant à l'Université Gaston Berger (U.G.B), elle propose aujourd'hui des filières assez novatrices de plus en plus en adéquation avec les attentes et spécificités de la région.

De fait, des efforts importants sont déployés par ses laboratoires et groupes de recherche allant dans le sens d'apporter des réponses scientifiques aux grandes questions économiques régionales, aux préoccupations des collectivités locales, aux interrogations sur l'avenir du développement local, etc.

Il reste cependant que pour certaines sections d'UFR, les formations débouchent sur des secteurs souvent saturés, ce qui pose par ailleurs le problème de l'adéquation formation-emploi.

Afin de répondre davantage aux préoccupations régionales, notamment à la création d'un entrepreneuriat jeune, hautement qualifié et apte à impulser une dynamique vigoureuse de progrès, il convient à la fois de conforter l'ancrage dans les

orientations socio-économiques régionales, d'ouvrir de nouvelles filières et d'encourager l'implantation d'établissements supérieurs privés.

Lignes d'actions retenues :

1) Rapprochement plus important entre l'Université Gaston Berger et la région par :

- le renforcement et/ou l'ouverture de filières de formations adaptées aux exigences du développement économique régional ;
- la promotion de la recherche - développement et la vulgarisation des résultats de la recherche ;
- le partenariat soutenu avec les entreprises locales, les sociétés et organismes de développement régional ;
- la formation des élus et l'appui scientifique aux collectivités locales.

2) Appui du Conseil Régional aux structures locales de formation supérieure par :

- l'allocation de bourses de recherche universitaire et post-universitaire aux meilleurs étudiants de la région ;
- un partenariat dynamique Conseil Régional - Université - Instituts de recherche dans la mise en œuvre du développement régional ;
- l'octroi de facilités d'établissement au profit des écoles et institutions privées de formation supérieure.

3) Vulgarisation des résultats de la recherche par :

- la mise en place d'une banque de données sur la recherche ;
- la publication périodique des données.

E201S5 – APPUYER L'EDUCATION NON FORMELLE

En 1997-98, la région de Saint-Louis affiche encore un taux d'analphabétisme anormalement élevé. En plus de la proportion considérable d'enfants demeurés en marge de l'école, 72% des personnes âgées de 15 ans et plus sont frappées par ce handicap.

Le défaut de maîtrise de la lecture et de l'écriture pour une frange aussi importante de la population régionale est incontestablement une contrainte au développement économique et social et à l'épanouissement des individus.

Il faut d'ailleurs noter que l'analphabétisme touche encore plus les femmes (82%), ce qui, compte tenu du rôle fondamental que joue ce groupe dans le développement et l'équilibre du corps social, est particulièrement préjudiciable à la famille comme à la société.

Cette situation alarmante a suscité l'intérêt de nombreux intervenants, notamment des ONG qui ont mobilisé d'importants moyens pour juguler ce fléau. Toutefois, leurs actions tardent, en raison de contraintes diverses, à se traduire en résultats probants pouvant inverser les tendances actuelles.

Une alphabétisation efficiente et adaptée aux réalités du milieu peut constituer un moyen de correction des insuffisances du niveau de qualification des hommes et des femmes. Elle devrait également leur faciliter une meilleure maîtrise tant de leurs activités économiques que de leur vie sociale. Pour la région, cela devrait se traduire par un renforcement des bases de son développement.

Lignes d'actions retenues :

1) Amélioration des conditions d'étude dans les daaras par :

- l'organisation plus rationnelle des enseignements et du temps de travail ;
- la prise en charge communautaire des talibés par un système de parrainage ;
- l'introduction de l'apprentissage des métiers dans la formation des talibés.

2) Amélioration de l'organisation générale des programmes et des interventions en alphabétisation par :

- la coordination des interventions et l'harmonisation des programmes par l'Inspection d'Académie ;
- le renforcement des moyens matériels et financiers des opérateurs en alphabétisation et le soutien à l'action des partenaires et ONG ;
- la promotion de l'alphabétisation fonctionnelle et instrumentale.

3) Adaptation de la formation aux besoins réels et entretien des acquis par :

- une augmentation de l'offre d'alphabétisation plus diversifiée et mieux répartie à travers l'espace régional ;
- la formation opérationnelle permettant une valorisation effective des apprentissages ;
- la mise en place d'un programme post-alphabétisation pour consolider les acquis et parer à l'analphabétisme de retour.

OBJECTIF 2 : ASSURER UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DE LA SANTE DES POPULATIONS

La région, sans accuser une situation alarmante dans la couverture sanitaire des populations, n'en connaît pas moins des faiblesses persistantes voire préoccupantes par endroits.

En effet, la densification des infrastructures de santé demeure insuffisante. Leur répartition est quantitativement et qualitativement déséquilibrée au détriment des zones de l'intérieur. L'essentiel des infrastructures reste concentré dans la vallée.

Il en résulte une inégalité dans les possibilités et conditions d'accès à la santé pour les différentes catégories de la population régionale. Il s'y ajoute les contraintes inhérentes au mode de fonctionnement même des structures caractérisées par de nombreux goulots d'étranglement préjudiciables à la qualité du service (insuffisance du plateau technique).

Des efforts considérables ont été accomplis ces dernières années par l'Etat à travers des programmes sectoriels notamment les PDDS et PRDS qui ont permis d'améliorer la situation sanitaire générale des populations. Mais beaucoup d'individus restent encore trop souvent sujets à la maladie sans possibilité d'y faire face de manière efficiente.

Par ailleurs, les conditions de vie dans les différents établissements humains caractérisés par l'insalubrité et la pollution de l'environnement contribuent à dégrader davantage la santé des populations, surtout en hivernage avec les inondations.

Pour lever les handicaps à un développement sanitaire approprié et faire du slogan «la santé pour tous» une réalité, la région devra poursuivre de manière plus résolue l'objectif d'une couverture sanitaire plus complète au plan spatial et plus performante au plan de la prise en charge des malades.

Il convient dans cette perspective de retenir les stratégies suivantes :

- **Développer des politiques de prévention ;**
- **Améliorer la couverture socio-sanitaire et la qualité des services dans les structures ;**
- **Améliorer le cadre de vie des populations.**

E202S1 - DEVELOPPER DES POLITIQUES DE PREVENTION

La mise en service des barrages et la disponibilité permanente de l'eau ont eu pour conséquence, dans le domaine de la santé, la recrudescence des maladies hydriques. Déjà, les populations sont durement confrontées aux endémies que sont le paludisme, les bilharzioses et les maladies diarrhéiques.

3) Accès plus facile à l'eau potable pour les populations par :

- la potabilisation de l'eau dans le Walo ;
- la multiplication des forages dans le Diéri ;
- la poursuite de la politique des branchements sociaux.

E2O2S2 - AMELIORER LA COUVERTURE SOCIO-SANITAIRE ET LA QUALITE DES SERVICES DANS LES STRUCTURES

Au plan infrastructurel, la région de Saint-Louis, avec ses trois hôpitaux, ses quatre centres de santé, ses 128 postes de santé et ses 134 cases de santé, est relativement bien pourvue par rapport aux autres régions.

Cependant, cette couverture demeure imparfaite au plan spatial et souffre d'un lourd déficit en personnel (notamment en médecins, infirmiers et sages-femmes) et d'un sous-équipement des structures ; autant de contraintes qui se répercutent négativement sur la qualité des services et sur celle de l'offre de soins.

Dans certaines localités de l'intérieur, en particulier les zones enclavées, l'accès à des soins de qualité est encore difficile.

Il s'agit donc de réformer le système afin de permettre aux populations malades d'accéder assez facilement aux structures de santé, de pouvoir être prises en charge par des personnels qualifiés et bien équipés pour recevoir les soins adéquats.

Les acquis de la participation des populations à l'effort de santé devront être consolidés à travers leur rôle dans les Comités de Santé et les Associations pour la Promotion des Hôpitaux (APH) dont il conviendra cependant d'améliorer substantiellement le mode de fonctionnement et de gestion.

Lignes d'actions retenues :

1) Augmentation de la couverture des structures en personnels qualifiés par :

- l'augmentation du nombre de médecins, d'infirmiers et de sages-femmes;
- l'affectation de sages-femmes et leur maintien dans les postes de l'intérieur (de la région) ;
- la formation et l'affectation de personnels communautaires suffisants dans les postes et cases de santé et le renforcement de leur motivation ;
- le recrutement par les collectivités locales de personnels.

2) Renforcement des infrastructures et équipements et offre de soins de qualité par :

- l'augmentation des infrastructures sanitaires notamment dans Diéri et le Ferlo ;
- la réhabilitation des structures et leur dotation en moyens logistiques suffisants et adéquats ;
- la modernisation des plateaux techniques particulièrement dans les hôpitaux et maternités ;
- l'amélioration des conditions d'accueil et la prise en charge des malades par des personnels qualifiés ;
- la consolidation du mode de gestion participative des structures de santé en veillant au fonctionnement démocratique et à la transparence des comités de santé ;

3) Renforcement des capacités du personnel médical et paramédical par :

- la formation continuée des agents ;
- le renforcement de la qualification du personnel communautaire ;
- le développement de la coopération technique ;
- la promotion de la recherche et la vulgarisation des résultats.

E2O2S3 - AMELIORER LE CADRE DE VIE DES POPULATIONS

Les établissements humains (villes, villages, hameaux...) constituent à la fois le cadre naturel de vie des populations et le cadre physique du développement économique.

En plus du déséquilibre de leur répartition à l'échelle régionale, ils sont presque tous confrontés aux mêmes contraintes.

En effet, le cadre de vie n'a cessé de se dégrader du fait de la pression démographique croissante, particulièrement dans les principales agglomérations urbaines. Au niveau de celles-ci, les difficultés résultent du décalage entre l'augmentation de la population d'une part et d'autre part, les faibles capacités d'offre de services des infrastructures de base. Qu'il s'agisse de logement, d'approvisionnement en eau ou en électricité, d'assainissement ou d'évacuation des déchets solides, les réponses proposées par les collectivités publiques sont demeurées insuffisantes.

En dépit des solutions nombreuses et diverses développées par l'initiative populaire, l'aménagement du cadre de vie laisse encore à désirer. Villes et villages demeurent confrontés à l'organisation anarchique de l'habitat, à une non fonctionnalité de la voirie et des réseaux divers (VRD) et à une insalubrité inquiétante ; autant de

facteurs qui détériorent gravement le cadre de vie et agissent négativement sur la santé des populations.

Il s'agit alors pour l'avenir de bâtir un cadre de vie plus sain, mieux équilibré, offrant des réponses adéquates aux besoins primaires des populations, à leur plein épanouissement et aux exigences du développement économique régional.

Lignes d'actions retenues :

1) Amélioration des conditions d'habitat par :

- l'accroissement des possibilités d'accès à des parcelles viabilisées à usage d'habitation ;
- la régularisation et la restructuration de l'habitat anarchique ;
- l'aménagement de l'habitat intégrant les infrastructures de base et les espaces récréatifs.

2) Instauration d'un système d'assainissement performant par :

- la rénovation et l'extension des réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales ;
- l'accroissement des branchements sociaux à l'égout ;
- la densification du réseau d'adduction d'eau ;
- la poursuite des actions de latrinisation.

3) Lutte contre les inondations, l'insalubrité et les nuisances par :

- la mise en œuvre d'un programme de protection et de nettoyage des berges du fleuve Sénégal ;
- la mise en œuvre d'un programme de protection contre les eaux du fleuve et les eaux pluviales ;
- la gestion efficace des déchets à travers l'évacuation, le recyclage, le traitement et la valorisation des ordures ;
- la définition et le respect des normes de gestion du cadre de vie avec le renforcement des moyens des services de contrôle et une implication des populations.

OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'EPANOUISSEMENT PHYSIQUE ET CULTUREL DES POPULATIONS

Les sports, les loisirs et la culture sont des facteurs qui concourent grandement à un développement humain équilibré. Ils influent sur la cohésion sociale et participent à l'amélioration de la qualité de vie.

Dans la réalité, ces secteurs sont demeurés les parents pauvres du développement régional même s'ils constituent des domaines d'expression par excellence des jeunes, frange la plus importante de la population.

En effet, qu'il s'agisse des infrastructures, des équipements ou des personnels d'encadrement, sport, loisirs et culture sont frappés par des déficits importants et répondent mal aux demandes exprimées par les populations de la région.

Les acquis enregistrés il y a quelques années dans le cadre des compétitions sportives et culturelles, notamment en milieu scolaire et universitaire, ont été perdus du fait des contrecoups des restrictions budgétaires et autres mesures d'ajustement.

De fait, dans ces domaines, la région de Saint-Louis connaît une régression certaine par rapport à son passé récent de leader dans le sport ouest-africain et de phare de l'action culturelle en Afrique Noire Francophone.

Quant aux loisirs, ils ne semblent nullement être une préoccupation pour les collectivités ; ils sont de fait considérés comme des activités du secteur privé.

En perspective, il s'agit pour la région de permettre les conditions d'une pratique sportive satisfaisante pour l'ensemble des jeunes et le développement d'activités culturelles en adéquation avec les potentialités de la région.

La mise en œuvre des stratégies suivantes peut aider à atteindre cet objectif :

- **Soutenir la pratique sportive et les loisirs ;**
- **Asseoir une action culturelle de qualité.**

E2O3S1 - SOUTENIR LA PRATIQUE SPORTIVE ET LES LOISIRS

L'effet bénéfique de la pratique sportive sur l'équilibre physique et mental est une réalité qu'il convient de vulgariser au niveau des populations de la région.

Qu'il s'agisse du sport de masse ou du sport d'élite, la région manque cruellement de dynamisme. A l'exception des activités de vacances dites « navétanes » qui mobilisent la totalité des jeunes, citadins comme ruraux, pendant deux à trois mois, l'activité sportive de masse est faiblement pratiquée.

Quant au sport d'élite, sa pratique très limitée sur le plan des disciplines comme sur celui des effectifs a relégué, du fait d'un manque notable de moyens, les équipes locales derrière celles d'autres régions.

Du reste, les départements de Podor et Matam ne parviennent pas encore à placer des équipes dans les compétitions de l'élite.

Toutes les disciplines autres que le football sont marginalisées en matière d'aires de jeux, d'équipements, de pratiquants et de personnels d'encadrement.

Compte tenu de l'importance du sport et des loisirs dans l'épanouissement et le façonnement de la personnalité des jeunes, il est nécessaire de mettre en œuvre un ensemble d'initiatives hardies.

Lignes d'actions retenues :

1) Amélioration des conditions de la pratique sportive par :

- la réhabilitation et l'implantation d'infrastructures fonctionnelles au niveau de toutes les collectivités de base ;
- le renforcement et la modernisation des équipements ;
- la mise à disposition de personnels d'encadrement qualifiés en nombre suffisant ;
- la formation et le recyclage de l'encadrement existant.

2) Soutien au sport d'élite et réhabilitation du sport scolaire et universitaire par :

- une meilleure coordination des équipes civiles et une tenue régulière de compétitions ;
- l'appui conséquent des équipes en matériels didactiques et équipements divers ;
- le soutien des collectivités à la diversification et à l'intensification des activités de l'UASSU ;
- la promotion d'écoles de football et d'autres disciplines.

3) Promotion du sport de masse par :

- la multiplication des aires de jeux, plateaux multi-fonctionnels et parcours sportifs ;
- l'appui matériel et technique aux ASC et une incitation à la diversification de leurs activités notamment par l'introduction de l'athlétisme ;
- le développement du sport de maintien pour les adultes.

4) Développement des activités de loisirs par :

- la multiplication des salles de spectacles, de théâtres et de cinémas dans les grands centres ;
- l'édification de parcs de loisirs au profit des jeunes ;
- la promotion des activités récréatives et de détente ;
- le soutien des activités participatives et l'organisation de collectivités éducatives.

E2O3S2 - ASSEOIR UNE ACTION CULTURELLE DE QUALITE

Au regard des potentialités considérables qu'elle recèle sur le plan culturel, la région de Saint-Louis est particulièrement privilégiée pour impulser une vie culturelle intense et de qualité.

L'essentiel des activités est confiné dans la ville de Saint-Louis qui, contrairement à son arrière-pays, connaît depuis peu un net regain de manifestations culturelles d'envergure et l'édification d'infrastructures de haut niveau. Or, la diversité et la multiplicité du patrimoine matériel ou immatériel devraient autoriser la région à devenir un pôle exceptionnel de rayonnement culturel aux plans national et sous régional.

Cette perspective est aujourd'hui contrariée par la faiblesse des moyens alloués par l'Etat et les collectivités au secteur, une dégradation très avancée de la plupart des infrastructures et le déficit important de personnels d'encadrement.

Asseoir une action culturelle de qualité devrait ainsi passer par la levée de ces contraintes et par une action vigoureuse de promotion culturelle.

Lignes d'actions retenues :

1) Restauration et valorisation du patrimoine culturel collectif par :

- l'inventaire et le classement du patrimoine matériel et immatériel de toute la région ;
- la réhabilitation du patrimoine architectural ;
- la promotion des valeurs culturelles positives.

2) Renforcement des capacités des institutions culturelles régionales par :

- la réhabilitation et l'équipement des infrastructures culturelles (centres culturels, foyers de jeunes, CDEPS, etc.) et la création de centres socioculturels ;
- la formation et l'affectation d'animateurs et d'auxiliaires de l'action culturelle pour redynamiser les activités au niveau local ;

- l'organisation régulière de manifestations culturelles avec l'appui des collectivités locales ;
- l'appui aux ASC dans la redynamisation de leurs activités culturelles.

3) Promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat culturels et artistiques par :

- le développement de l'éducation à la culture et aux arts dans les écoles et l'appui aux jeunes talents ;
- le soutien des artistes et des grandes manifestations culturelles;
- la mise en œuvre d'un agenda culturel régional ;
- l'implantation d'industries et d'entreprises culturelles ;
- l'appui au développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

ENJEU 3 : *INTEGRATION, COHESION SOCIALE ET SECURITE*

Aujourd'hui, de nombreux pays sont secoués par des conflits sous-régionaux ou internes dont les fondements tiennent à des antagonismes ethniques, religieux, frontaliers ou d'ordre économique. Ces conflits qui compromettent l'intégrité nationale, la paix sociale et le développement durable sont aujourd'hui tellement courants qu'il importe de les prévenir.

Le Sénégal a su par la diplomatie éviter les situations de conflits ouverts avec les pays de la sous-région et sauvegarder pour l'essentiel son unité nationale et sa cohésion grâce à ses valeurs positives fondamentales.

La région de Saint-Louis devra appréhender la question de l'intégration à l'échelle sous-régionale d'abord, nationale ensuite et enfin au niveau interne, entre les départements et entre les différentes zones écologiques qui la composent.

Du fait de sa position géographique, des ressources importantes pour son développement économique en cogestion avec des pays de la sous-région, et des perspectives des projets de navigation sur le fleuve Sénégal, Saint-Louis devrait beaucoup intégrer dans ses politiques et programmes les aspects liés à la paix et à la stabilité sous-régionale, lesquels restent fondamentaux pour le développement de son économie.

Au plan interne, l'enclavement dont souffre la plupart des localités intérieures, l'insuffisance et la mauvaise répartition des infrastructures et des investissements posent un véritable problème d'aménagement rationnel du territoire et d'équité, face aux opportunités de développement des départements et des zones écologiques.

Les déficits de routes et de services de transport, de couverture radiophonique, téléphonique et postale, constituent des obstacles à l'intégration intra-régionale, nationale et sous-régionale.

Par ailleurs, certaines catégories de la population, notamment les jeunes et les femmes, vivent une certaine marginalisation qui se traduit par leur faible implication dans les instances de décision et une prise en charge insuffisante de leurs préoccupations dans les programmes de développement. Il en est de même pour certaines couches sociales défavorisées, à la limite exclues et qui vivent ainsi dans une pauvreté grandissante.

Les mouvements incontrôlés de populations, alliés à la dégradation générale des conditions de vie, ont entraîné de nouveaux fléaux comme le grand banditisme dans les départements de Podor et de Matam, les vols dans les marchés hebdomadaires et les grandes villes.

Il convient de créer les conditions d'un développement économique soutenu et durable grâce à une politique conséquente de coopération sous-régionale, de consolidation de la cohésion et du sentiment d'appartenance régionale et nationale par

- Désenclaver la région ;
- Développer et mieux répartir les infrastructures et équipements de base.

E301S1 – DESENCLAVER LA REGION

La superposition de la carte du désenclavement sur celle du dynamisme économique établit de façon nette une relation de cause à effet. Les populations ont d'ailleurs bien compris cela en identifiant à l'unanimité l'enclavement comme la contrainte majeure du développement socio-économique de la région.

Il est, d'une part, à la base d'un manque à gagner très important pour l'économie locale et entraîne d'autre part la sous-fréquentation des infrastructures sanitaires et scolaires. Il compromet l'accès à l'information en l'absence de laquelle le développement ne pourrait se concevoir.

L'agriculture, depuis quelques années, éprouve des difficultés pour poursuivre son développement. Des terres très fertiles sont encore en friches ou sous-exploitées à cause de l'enclavement. Les populations résidentes préfèrent se livrer à une agriculture d'autoconsommation au détriment d'une agriculture de rente, faute d'existence de circuits de commercialisation fiables.

Bien des activités comme l'élevage, la pêche continentale et l'exploitation forestière qui devaient apporter un plus grand dynamisme à l'économie régionale, se situent en arrière plan à cause de l'enclavement.

Les populations des zones enclavées restent plutôt tournées vers les pays et régions limitrophes en l'occurrence la Mauritanie, Tambacounda et Louga avec qui elles entretiennent des relations économiques importantes, entraînant ainsi un manque à gagner et une désintégration de l'économie locale.

L'enclavement isole les populations et réduit les liens, ce qui peut porter un coup à la cohésion et à la paix sociale qu'il faut préserver à tout prix. Il est également source de frustration et de déperdition du sentiment d'appartenance nationale et régionale lequel nourrit les comportements positifs des citoyens dans le contexte de la régionalisation.

Le dynamisme économique de la région à l'époque coloniale tenait du désenclavement intérieur, réalisé grâce à la navigation fluviale et aux facilités de jonction du port de Dakar par le chemin de fer.

Ainsi, dans la perspective du désenclavement, il s'agira d'une part de réaliser l'accès aux différentes zones de production et des établissements humains, d'autre part de relier la région avec le reste du pays à partir de Saint-Louis et des capitales départementales et enfin, de saisir les différentes opportunités qu'offrent la sous

région et le reste du monde pour valoriser les productions et assurer le perfectionnement technologique.

Plusieurs localités de la région souffrent temporairement ou totalement d'une mauvaise couverture de la radio et de la télévision nationales. Les populations se tournent alors vers les médias extérieurs et se sentent de moins en moins intégrées à leur région.

Les médias écrits et parlés sont l'apanage de quelques privilégiés, ce qui peut poser le problème de la promotion véritable de la démocratie.

La couverture téléphonique a connu ces dernières années une grande amélioration. Dans beaucoup de gros villages le téléphone sonne, mais l'accès au réseau obéit plus à des préoccupations sociales qu'économiques.

Avec un nombre important d'émigrés, les populations ont apporté surtout dans le département de Matam une contribution non négligeable dans l'implantation des bureaux de poste dans la région. Cet effort doit être poursuivi en collaboration étroite avec les autorités postales.

Il s'agit de doter la région d'infrastructures adéquates et suffisantes de transport, d'assurer une bonne couverture médiatique et téléphonique et d'implanter partout où besoin sera des bureaux de poste.

Lignes d'actions retenues :

1) Implantation d'un réseau de transport adapté par :

- la construction en nombre suffisant de routes secondaires et de pistes dans le Walo et le Diéri ;
- l'implantation progressive de ponts et l'équipement en bacs de traversée adéquats pour désenclaver le Dandé Mayo ;
- la redynamisation de la navigation fluviale avec des escales portuaires réhabilitées ;
- la reprise et la rénovation du trafic ferroviaire.

2) Couverture médiatique, téléphonique et postale adéquate de la région par :

- l'installation d'émetteurs radiophoniques et télévisuels relais ;
- l'implantation de radios rurales pour le développement de programmes d'information et de sensibilisation des populations ;
- l'extension du réseau téléphonique à toutes les zones de production ainsi qu'à tous les gros villages et le renforcement du programme de téléphonie rurale ;

- l'implantation de bureaux de poste dans les zones de production et gros villages en partenariat avec les populations locales et les émigrés.

E3O1S2 - DEVELOPPER ET MIEUX REPARTIR LES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS DE BASE

Au cours de la dernière décennie, un effort important a été consenti par l'Etat, les partenaires au développement et les populations pour améliorer la densité en infrastructures et équipements de la région. Cependant, on note encore un déficit important aggravé par la mauvaise répartition de l'existant à travers le territoire régional.

Le déséquilibre infrastructurel qui existe dans la région résulte de l'option très prononcée pour la riziculture irriguée. Le département de Dagana, jadis ciblé pour conduire les premières expériences, concentre l'essentiel du disponible régional. Ce constat est aussi flagrant entre la zone du Walo privilégiée et la zone du Diéri démunie.

Si l'existence de matières premières et de main d'œuvre bon marché a constitué pendant longtemps le centre d'intérêt des investisseurs, il faut reconnaître que présentement, ce sont les infrastructures et équipements structurants qui demeurent le principal critère dans l'appréciation des zones d'implantation.

Dans un souci d'efficacité, il convient de doter les localités, les zones éco-géographiques et les départements d'infrastructures et équipements adéquats selon leurs potentialités et conformément aux ambitions économiques qu'ils portent. Le résultat attendu serait de promouvoir une économie régionale dynamique mettant à contribution les populations sur la base des spécificités et opportunités propres à chaque zone.

La complémentarité des collectivités, notamment entre villes et campagnes dans les domaines de l'économique et du social, constitue la voie à suivre pour lever les contraintes structurelles qui maintiennent en otage les fonctions de production de services publics de qualité et de productivité de la région.

Les infrastructures seront érigées aux endroits les plus indiqués, au lieu d'être partagées arithmétiquement entre départements ou entre zones écologiques.

Au plan social, il s'agit de faciliter l'accès pour tous à l'éducation, à la santé, à l'eau potable, à certaines facilités domestiques, aux équipements socio-culturels, etc.

La préoccupation sera pour l'essentiel de réaliser sur toute l'étendue du territoire régional les normes de l'OMS (santé) et de l'UNESCO (éducation) afin de rendre performantes les cartes sanitaires et scolaires de la région et de permettre le plein épanouissement des populations.

C'est dans cette perspective que la réduction des déséquilibres tient tout son sens.

Lignes d'actions retenues :

1) Répartition équilibrée des infrastructures et équipements de base par :

- la multiplication des forages et puits dans le Diéri, l'adduction d'eau dans le Gandiolais, l'implantation des infrastructures de potabilisation de l'eau dans le Walo ;
- le développement des aménagements hydro-agricoles particulièrement dans la Moyenne vallée ;
- l'augmentation des infrastructures de jeunesse et de promotion de la femme dans tous les départements et en particulier dans les zones déficitaires que sont Podor et Matam ;
- l'implantation d'infrastructures sanitaires et scolaires dans les zones enclavées surtout dans le Diéri et le Dandé Mayo;
- la création de marchés hebdomadaires dans les zones du Haut Diéri et du Walo ;
- l'électrification des villages du Dandé Mayo et du Diéri

2) Gestion durable des infrastructures et équipements de base par :

- l'amélioration et la généralisation de la gestion participative des infrastructures ;
- le renforcement des capacités des comités de gestion et la promotion de la démocratie interne ;
- la réfection et l'entretien régulier des infrastructures et équipements de la région.

3) Coordination et rationalisation des interventions des ONG et projets par :

- la répartition judicieuse des ONG et Projets sur l'ensemble de l'espace régional ;
- La création de cadres de concertation (élus, ARD, Services techniques, ONG, Organisations communautaires, etc.) pour la redynamisation des comités locaux de développement (quartier / village, communauté rurale, etc.).

OBJECTIF 2 : AMELIORER LA STABILITE SOUS-REGIONALE

L'Etat du Sénégal a saisi à sa juste valeur l'enjeu que représente la stabilité dans la sous-région. Il assume un grand rôle dans le cadre de l'OMVS et entretient par ailleurs avec la Mauritanie un cadre de concertation sur la pêche.

La ressource eau, sur laquelle la région de Saint-Louis fonde particulièrement son avenir économique, est cogérée par les quatre pays qui composent l'OMVS (Mauritanie, Mali, Sénégal, Guinée). L'organisation a été quelquefois traversée par des divergences qui ont été jusqu'ici aplanies par la diplomatie.

Les populations des deux rives entretiennent des relations sociales, culturelles et économiques séculaires très intenses. Cependant, les événements de 1989 ont porté un coup dur à bon nombre de composantes dynamiques de l'économie régionale comme la pêche, le commerce, l'agriculture, etc.

En conséquence, la stabilité doit être une préoccupation majeure dans la sous région à cause de son impact socio-économique.

Par ailleurs, la région anciennement réputée calme et paisible, devient de plus en plus le théâtre d'opérations de malfaiteurs. Les mesures idoines doivent être préconisées rapidement pour abrégier les souffrances des populations et assister les activités économiques comme le commerce, l'élevage et le tourisme qui en sont déjà victimes.

La stabilité de la sous-région reste un domaine réservé des Etats qui doivent être soutenus dans leur option de règlement pacifique des conflits. Cela requiert pour le Sénégal le renforcement de la politique dissuasive et l'implication des collectivités locales et des populations.

Des actions allant dans le sens de la prévention des conflits et du renforcement de l'amitié entre les peuples sont entreprises par l'Etat, les religieux, les ONG, etc.

Les stratégies suivantes seront développées :

- **Renforcer la coopération sous-régionale,**
- **Mettre en œuvre des politiques préventives pour garantir la sécurité des populations et des biens.**

E302S1 – RENFORCER LA COOPERATION SOUS-REGIONALE

En plus de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) avec ses volets maîtrise de l'eau, production d'énergie et navigation, le Sénégal se retrouve dans des cadres de concertation sectoriels (pêche, environnement, santé, etc.) avec la Mauritanie.

Le développement agricole de la région, fondé sur la maîtrise de l'eau, est ainsi largement dépendant de la paix et de l'entente dans la sous-région.

La pêche continentale sur le fleuve Sénégal nécessite une harmonisation des législations mauritanienne et sénégalaise pour une efficacité dans la gestion durable de la ressource halieutique.

La crise sénégal-mauritanienne avait fortement entamé le commerce et l'élevage souvent exercés par les femmes et les jeunes. Elle a été en outre à la base de dommages sociaux dont on se souviendra longtemps (dislocation de familles, pertes de vies humaines, pertes de biens et d'emplois, etc.).

C'est pourquoi la stabilité dans la sous - région et la fraternité entre les populations devraient être largement cultivées. Tout l'avenir des pays qui constituent l'OMVS en dépend. Une politique généreuse de bon voisinage devrait y contribuer.

Lignes d'actions retenues :

1) Consolidation de la fraternité entre populations riveraines du Fleuve par :

- l'instauration de jumelages entre les localités riveraines ;
- l'institution d'une semaine de mobilisation autour des ressources et préoccupations communes (semaine du fleuve, lutte contre les endémies, etc.) ;
- le développement des échanges entre opérateurs économiques des deux rives ;
- la création d'un cadre de prévention et de règlement des conflits (Comité de sages constitué par les populations riveraines, etc.).

2) Elaboration de politiques harmonisées de gestion des ressources communes par :

- la redynamisation des cadres de concertation existants (pêche, eau) ;
- l'adaptation et la vulgarisation des missions de l'OMVS relatives à l'utilisation et à la gestion des ressources communes ;

E302S2 - METTRE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PREVENTIVES POUR GARANTIR LA SECURITE DES POPULATIONS ET DES BIENS

Les foyers de tension notés en plusieurs endroits dans la sous-région méritent des dispositions particulières pour les éviter sur notre territoire ou dans le pire des cas les gérer avec sérénité.

Le grand banditisme favorisé entre autres par la perméabilité des frontières et la délinquance ont atteint des proportions inquiétantes dans les villes et campagnes de la région.

Les efforts appréciables déployés dans le cadre de la diplomatie, pour le bon voisinage, doivent être doublés d'une politique de dissuasion afin de mieux garantir la paix et la stabilité, essentielles pour une croissance sans discontinuité dans la région.

L'adage mieux vaut prévenir que guérir ne nous dicte-t-il pas de prendre des dispositions particulières intégrant les cas de figure extrême.

Le développement durable dans la sous-région exigerait forcément une utilisation plus rigoureuse des ressources communes par les pays. Par-dessus les intérêts exclusifs des Etats, il convient d'asseoir des mécanismes de gestion concertée des ressources en vue de s'inscrire dans une dynamique de développement local soutenu et durable.

Au plan interne, la région connaît l'émergence du grand banditisme et de la délinquance. Ceux-ci trouveraient leurs origines dans les frontières et les limites faiblement contrôlées occasionnant la pénétration de personnes non désirables, la présence d'un nombre important de réfugiés abandonnés à eux-mêmes et le chômage des jeunes.

Les opérations des coupeurs de routes, les vols de bétail et la délinquance, devenus monnaie courante dans les marchés hebdomadaires, ajoutés aux conflits agriculteurs-éleveurs, perturbent la quiétude des populations et le développement des secteurs économiques concernés.

Cette situation d'insécurité peut constituer également un facteur de découragement pour l'exercice d'activités économiques et la promotion des différentes localités.

Le dispositif de sécurité mis en place par l'Etat a du mal à faire face à l'insécurité grandissante, en raison de la faiblesse des effectifs et des moyens matériels.

Pour juguler le mal, les populations n'ont pas encore trouvé des moyens adéquats ; par contre, elles manifestent parfois une solidarité pour protéger leurs biens et leurs personnes.

Lignes d'actions retenues :

1) Renforcement des mesures de sécurité dans la région par :

- l'implantation de postes de gendarmerie équipés dans tous les arrondissements;
- la création de postes de police dans toutes les communes avec un personnel suffisant et des moyens adéquats;
- le renforcement de la présence des forces de sécurité dans les marchés hebdomadaires.

2) Participation des populations à la préservation de la sécurité par :

- une plus grande collaboration avec les forces de sécurité ;
- l'application rigoureuse des peines prévues par la loi ;
- la mise en place de comités de surveillance dans les localités.

OBJECTIF 3 : LUTTER CONTRE LA PAUVRETE ET LES EXCLUSIONS

Selon les résultats de l'E.S.P (Enquête Sur les Priorités de 1992), 17% de la population de la région de Saint-Louis sont frappés par la pauvreté.

Cette frange importante est majoritairement composée de femmes, de jeunes et de personnes dites du troisième âge. Ces groupes vulnérables, en raison de facteurs d'ordre sociologique, économique ou culturel, ne parviennent pas à assurer la satisfaction de leurs besoins essentiels ; cela les confine dans une situation de marginalisation par rapport au reste de la société.

Un tel état de fait, vécu par ces groupes vulnérables comme une grande frustration, suscite rancœurs et esprit de révolte et se trouve ainsi porteur de lourdes menaces pour la paix sociale et l'intégrité de la région.

Aussi, convient-il de cerner la question et de lui apporter au plus vite des solutions efficaces.

En ce qui concerne les femmes, elles constituent plus de 54% de la population totale, et environ 75% des effectifs au niveau du monde rural du fait de l'exode. Pourtant, en dépit même des déclarations, lois et règlements allant dans le sens de leur promotion, elles éprouvent des difficultés à accéder à la terre, au crédit, à assumer des responsabilités publiques ou privées, à intégrer les centres de décisions. Elles restent confrontées à un manque notoire d'équipements, notamment en matière de facilités domestiques.

En outre, le poids de certaines traditions et les stéréotypes maintiennent bon nombre d'entre elles dans une situation de dépendance en les confinant à des tâches domestiques souvent très pénibles. Le faible niveau d'instruction et de formation des femmes constitue des handicaps de taille pour leur promotion économique et l'adoption de comportements positifs pour assurer leur santé et celle de la famille.

Elles sont cependant très présentes dans la presque totalité des activités socio-économiques de la région et prédominent même dans certains cas.

Les jeunes ne sont pas dans une situation meilleure malgré leur importance numérique (les moins de 20 ans constituent 58% de la population régionale). Ils sont de plus en plus confrontés au problème du chômage et de l'accès aux sphères de décisions quels que soient leurs niveaux d'instruction ou de formation.

Nombre d'entre eux ne sont jamais allés à l'école ou l'ont quitté très tôt; d'autres ont reçu des formations peu qualifiantes.

Ainsi, la majorité des jeunes arrive à l'âge adulte sans pouvoir assurer leur épanouissement moral et matériel, d'où les nombreuses déviations qui les guettent : délinquance, drogue, prostitution et grand banditisme. Il s'y ajoute le cas dramatique de ces nombreux enfants jetés à la rue par l'indigence des familles et l'inexistence dans la région de structures d'accueil appropriées pour l'enfance en danger moral.

Concernant les personnes du troisième âge, elles ne représentent certes que 7% environ de la population et sont pour l'essentiel des travailleurs à la retraite, mais leur situation n'en est pas moins préoccupante.

La région ne dispose ni de médecin gériatre ni d'aucun dispositif de prise en charge des personnes âgées. Et les mutations de la société remettent de plus en plus en cause le statut des anciens et leur place prépondérante dans la régulation de la société, attribution qui leur conférait jadis une place de choix dans le corps social. Aussi, beaucoup parmi eux vivent dans le dénuement et dans un état de relatif abandon.

Au total, la pauvreté facteur d'exclusion par excellence, est un phénomène très présent dans la région. Elle touche femmes, jeunes et personnes du 3^{ème} âge mais aussi les handicapés et autres marginaux. Sa tendance à s'étendre dans la population, notamment dans le milieu rural et dans les banlieues urbaines, doit être freinée et renversée le plus vite possible si l'on veut créer les conditions préalables à un climat de paix, de stabilité et de cohésion propice à un développement durable et harmonieux dans la région.

Dans cette perspective, engager une lutte victorieuse contre toutes les exclusions est un objectif à atteindre impérativement.

Les stratégies suivantes semblent s'inscrire dans sa réalisation :

- Améliorer le statut de la femme ;
- Promouvoir l'emploi des jeunes ;
- Développer des programmes d'appui en direction des populations vulnérables ;
- Encourager et soutenir l'entrepreneuriat rural.

E303S1 - AMELIORER LE STATUT DE LA FEMME

Pilier de la société et moteur du développement économique et social, la femme reste toujours maintenue dans un statut inférieur qui ne lui permet pas d'assumer, au profit de toute la communauté, l'entière mesure de ses capacités.

Il s'agit de la promouvoir en créant les conditions de chances égales avec les hommes, face aux péripéties de la vie, dans une société sans discrimination. Faire en sorte que les femmes ne soient plus des citoyennes de seconde zone, mais des membres du corps social pouvant prétendre légitimement aux mêmes responsabilités que les hommes.

Lignes d'actions retenues :

1) Poursuite et amplification de l'éducation et de la formation des femmes par :

- l'intensification de la scolarisation des jeunes filles ;
- la mise en œuvre de mesures spécifiques de soutien au maintien des jeunes filles tout au long des cycles de formation ;
- le renforcement de l'alphabétisation fonctionnelle des femmes.

2) Renforcement des capacités et des moyens des femmes dans le développement par :

- l'accès plus facile des femmes aux moyens et facteurs de production dont la terre, l'eau et les financements ;
- le soutien à l'entrepreneuriat féminin ;
- l'accès aux pouvoirs de décision et aux responsabilités publiques ;
- l'appui en équipements de promotion et d'allégement des travaux.

3) Protection des femmes et lutte contre les pratiques discriminatoires par :

- une couverture sanitaire plus adéquate et une meilleure protection de la santé maternelle ;
- une meilleure prise en charge des questions de santé reproductive des jeunes filles ;

- la poursuite de la lutte contre l'excision et les agressions contre l'intégrité physique des femmes.

E3O3S2 - PROMOUVOIR L'EMPLOI DES JEUNES

La lutte contre la marginalisation des jeunes passe essentiellement par la lutte contre le chômage, fléau persistant qui ne cesse de prendre de l'ampleur aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Par delà les difficultés d'accès à la terre dans les zones de culture ou d'insertion dans le secteur moderne dans les villes, il se pose pour nombre de jeunes un problème d'insuffisance ou d'absence de formation, d'inadéquation des qualifications avec les offres d'emploi et en définitive une faible capacité d'entrepreneuriat.

Les potentialités de la région sont énormes et leur mise en valeur est un impératif du développement. La jeunesse nombreuse et dynamique est en mesure de porter ce projet. Il convient dès lors de mettre l'une au service de l'autre en commençant par régler la question de l'adéquation formation-emploi.

Celle-ci se fera avec un élargissement des formations proposées et une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de la région notamment les emplois dans les filières agro-industrielles, la pêche, le tourisme et les activités du tertiaire.

Contribuer à l'insertion économique des jeunes est une stratégie qui appelle des initiatives d'envergure devant mobiliser l'état, les collectivités, les privés et les populations.

Lignes d'actions retenues :

1) Développement et amélioration de la formation et des qualifications des jeunes en adéquation avec les secteurs porteurs de l'économie par :

- la multiplication et la répartition judicieuse des centres et écoles de formation technique et professionnelle ;
- la réorientation des contenus et objectifs de formation vers les secteurs stratégiques de l'économie régionale ;
- une dynamique de partenariat écoles - entreprises pour un plus grand ancrage des formations dans les réalités du secteur productif ;
- la réhabilitation des centres de formation pratique.

2) Appui à l'insertion et aux initiatives économiques des jeunes par :

- la mise en place d'un fonds régional pour l'emploi des jeunes ;

- des facilités d'accès à la terre et au crédit par un assouplissement des conditions d'octroi ;
- le soutien aux initiatives des jeunes entrepreneurs et le renforcement des possibilités d'accès aux marchés publics.

3) Soutien aux mouvements associatifs de jeunesse par :

- l'appui à une meilleure structuration des organisations, à la formation des leaders associatifs en administration et en gestion de projets ;
- l'implication des associations de jeunes dans les activités de développement économique et d'amélioration du cadre de vie ;
- le renforcement du rôle des associations de jeunes dans l'information, la sensibilisation et la formation sur les grandes questions socio-économiques régionales.

E3O3S3 - DEVELOPPER DES PROGRAMMES D'APPUI EN DIRECTION DES POPULATIONS VULNERABLES

Les difficultés sociales, relativement bien maîtrisées jusqu'à une époque récente, sont devenues, par la force de l'appauvrissement des couches populaires, des phénomènes préoccupants de marginalisation, aggravés depuis la dévaluation du franc CFA.

En effet, les personnes du 3^{ème} âge, les handicapés, les « enfants de la rue » ont de plus en plus du mal à trouver seuls les réponses idoines à leurs besoins essentiels. Ils vivent ainsi des conditions de vulnérabilité qui les excluent de la dynamique du progrès social.

La frange de laissés-pour-compte constitue un élément de fracture sociale qu'il convient de corriger pour parvenir à une société juste et solidaire.

Lignes d'actions retenues :

1) Organisation d'une solidarité régionale au profit des populations vulnérables par :

- la création d'un fonds régional de Solidarité ;
- la création d'un système de prise en charge en rapport avec les collectivités locales et les mutuelles de santé ;
- le renforcement des moyens des services de l'Action Sociale.

2) Création d'un dispositif de prise en charge des personnes du 3^{ème} âge par :

- une couverture médico-sociale appropriée avec des services de gériatrie fonctionnels ;

- la réhabilitation des fonctions de régulation sociale des personnes âgées par la valorisation de leur expérience ;
- le soutien à la poursuite d'activités socio-économiques en tenant compte de l'approche genre ;

3) Promotion des personnes handicapées par :

- la formation et l'alphabétisation ;
- l'accroissement des moyens techniques, humains et matériels des structures médicales spécialisées, notamment des centres d'appareillage pour handicapés moteurs ;
- l'appui à l'insertion économique par la création d'emplois et le financement d'initiatives ;
- la création d'un centre de réadaptation et de réinsertion sociale ;
- la réhabilitation sociale par la lutte contre l'image dévalorisante du handicapé mendiant.

4) Développement des moyens de prévention et de surveillance de l'enfance en danger par :

- la création d'un centre régional de sauvegarde ;
- le renforcement substantiel des capacités des structures et institutions de prise en charge des jeunes déviants et des « enfants de la rue » ;
- la mise en œuvre de programmes de prévention contre les déviances et la délinquance des jeunes ;
- la lutte contre les effets de la déperdition au niveau des écoles et des daaras.

E303S4 - ENCOURAGER ET SOUTENIR L'ENTREPRENEURIAT RURAL

Comparativement aux activités urbaines et industrielles, les activités rurales, en plus de leur caractère saisonnier, sont faiblement rémunérées. En conséquence, les populations rurales disposent de revenus faibles et éprouvent toutes les difficultés pour subvenir à leurs besoins fondamentaux : alimentation, soins médicaux, habitat et commodités diverses telles que l'eau courante, l'électricité et les moyens audiovisuels.

Cette situation conforte le cliché traditionnel d'une opposition entre les villes, espaces modernes et privilégiés d'une part et d'autre part les campagnes, espaces traditionnels minés par la pauvreté.

Bien entendu, il ne saurait être envisageable pour le Conseil Régional de maintenir cette société à deux vitesses, d'autant plus que les populations rurales constituent plus de 70% des effectifs de la région.

ENJEU 4 : BONNE GOUVERNANCE LOCALE ET CITOYENNETE

Un des faits majeurs de la phase actuelle de la décentralisation est sans conteste l'élargissement des compétences des collectivités locales au développement économique, social, culturel, éducatif et scientifique.

Cependant, les difficultés de fonctionnement des structures locales du fait de l'insuffisance de l'information, de la formation et des moyens techniques et matériels des élus d'une part, les réticences des populations dans l'exercice de leurs devoirs civiques d'autre part sont à la base des performances encore faibles du développement local.

Présentement, la situation du développement local se caractérise par :

- l'immobilisme de la plupart des Collectivités ;
- le désintérêt des populations pour la chose publique qui se manifeste par leur faible participation à la gestion des affaires et leur bas niveau de civisme ;
- l'incompréhension entre élus et populations qui rend difficile l'établissement d'un partenariat fécond entre acteurs du développement local.

Dans ces conditions, l'objectif du développement économique, social, culturel, éducatif et scientifique attendu dans la région, ne pourrait être atteint à terme.

Le développement local requiert dans sa conception comme dans sa mise en œuvre la participation des populations. Il peut être considéré comme une composition musicale où les élus sont les chefs d'orchestre et les populations les musiciens. Il doit donc être établi entre eux une étroite complicité pour atteindre une parfaite harmonie.

La bonne gouvernance serait alors érigée en principe avec des collectivités locales dirigées par des élus qui possèdent les vertus de véritables managers privilégiant la connaissance, l'information et la concertation régulières afin d'instaurer une synergie des actions dans le cadre de la mise en œuvre d'un développement soutenu et durable.

En l'absence de la bonne gouvernance, règnent la calomnie, les suspicions et la réticence; et dans ces conditions de rupture du contrat social, il est illusoire d'entrevoir un quelconque développement local.

Les élus et les populations doivent, les uns et les autres, prendre conscience de leur place et de leur rôle dans le processus de gestion du développement régional, afin de les assumer convenablement en termes d'aptitudes et de comportements.

Chez les élus, ces responsabilités s'expriment par la gestion démocratique des affaires locales, la rigueur et la transparence, l'information et la consultation périodiques des populations.

La citoyenneté, quant à elle, fait surtout appel aux comportements et attitudes des populations à travers lesquels elles manifestent leur attachement et leur utilité à la société. Elle se traduit par des comportements civiques et patriotiques tant au plan fiscal et politique qu'à celui du culte de la chose publique et de la solidarité.

La bonne gouvernance et la citoyenneté participent de l'avènement d'un cadre de partenariat entre élus et populations travaillant pour les mêmes finalités suivant des règles établies et scrupuleusement observées.

Les objectifs visés dans ce sens sont :

- 1. Promouvoir l'efficacité des structures décentralisées**
- 2. Faire participer les populations à la gestion du développement local.**

OBJECTIF 1 : PROMOUVOIR L'EFFICACITE DES STRUCTURES DECENTRALISEES

Le transfert de compétences aux collectivités s'est opéré de manière progressive en vue d'harmoniser les missions et les capacités des élus chargés de leur exécution.

Bien que dans leur majorité les élus aient assumé des responsabilités diverses durant les différentes phases de la décentralisation, il convient de reconnaître l'existence d'un grand déficit de capacités et de moyens pour assurer une mise en œuvre correcte du développement local.

En effet, au moment où ils doivent faire face à ce défi complexe, la plupart des Collectivités observent un certain immobilisme. Il ne pouvait en être autrement avec la modicité des moyens financiers, le bas niveau d'instruction des élus et les manquements divers constatés au niveau des services déconcentrés qui doivent les appuyer dans la conception, l'animation et le suivi du développement local.

Dans ces conditions, il est difficile pour les Collectivités d'arriver à des résultats probants. Le renforcement des capacités des structures décentralisées devient alors plus qu'une nécessité.

Il convient de faire des Collectivités de véritables structures de pilotage du développement local, animées par des élus possédant une maîtrise parfaite des lois, décrets et arrêtés relatifs au nouveau contexte de la décentralisation. Les élus doivent être dynamiques et compétents tout en étant animés d'une loyauté et d'un patriotisme reconnus pour mériter davantage la confiance de leurs mandants.

En outre, la complexité des défis à relever exige des capacités de stratège ainsi

que des moyens financiers et matériels importants.

Les Collectivités doivent faire preuve de capacité notamment dans la définition des politiques, la coordination, l'animation, le suivi et l'évaluation du développement local.

Ces capacités restent de plus en plus sollicitées dans la mobilisation des moyens financiers afin de répondre efficacement aux besoins de fonctionnement, d'investissement, d'entretien et de réhabilitation des infrastructures structurantes, voire d'appui aux activités économiques et sociales.

Par ailleurs, la diversité des interventions requises dans la mise en œuvre du développement rend indispensable l'accès à des structures et services déconcentrés appropriés.

Pour la réalisation d'un tel environnement, les stratégies suivantes sont préconisées :

- **Renforcer les moyens des collectivités décentralisées ;**
- **Développer les capacités des élus ;**
- **Favoriser une dynamique de solidarité entre collectivités.**

E401S1 – RENFORCER LES MOYENS DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES

Les structures décentralisées ont un rôle fondamental de pilotage du développement local qu'elles sont appelées à organiser et à stimuler. Ainsi, elles contribuent à la satisfaction des aspirations sociales et économiques des populations en réalisant les infrastructures adéquates et en initiant des actions et mesures pour instaurer la croissance au niveau local.

Depuis leur installation en janvier 97, la plupart des collectivités sont dans une totale léthargie dont la cause principale serait le manque de moyens financiers, humains et logistiques.

Les budgets des collectivités rurales sont essentiellement constitués de la taxe rurale dont le recouvrement est aujourd'hui à son plus bas niveau. Les fonds de concours, peu significatifs, parviennent de façon irrégulière. Les budgets prévus sont réalisés au plus à 10%.

Par ailleurs, bon nombre de collectivités de la région ne disposent d'aucun moyen logistique et les élus rencontrent des difficultés énormes, même pour effectuer les déplacements à l'intérieur de leur territoire.

Les collectivités locales, surtout les Communautés rurales, ne disposent pas de personnels techniques propres pour l'appui dans la conception et la réalisation de leurs programmes. Les services techniques de l'administration déconcentrée, qui doivent leur apporter un appui, se trouvent aussi dans des situations déplorables de manque de moyens humains, logistiques et matériels, ce qui réduit considérablement leur performance.

Lignes d'actions retenues :

1) Amélioration des ressources financières des collectivités locales par :

- l'information et la sensibilisation des populations sur la taxe rurale ;
- la généralisation des taxes de bornage et la perception de taxes sur l'exploitation des ressources naturelles ;
- l'amélioration du système de recouvrement des taxes ;
- le recours aux opportunités de la coopération décentralisée ;
- la participation du Conseil Régional au capital des sociétés et des entreprises (SAED, SODISA) ;
- l'augmentation des fonds alloués par l'Etat au titre des compétences transférées ;
- le recours aux emprunts à long terme ;
- la rentabilisation des infrastructures.

2) Renforcement des moyens des structures déconcentrées par :

- l'affectation des personnels avec des profils adéquats auprès des collectivités locales ;
- le renforcement en moyens humains, matériels et logistiques des structures déconcentrées régionales et locales.

3) Renforcement de la coopération entre services techniques régionaux et institutions de développement par :

- la création d'un cadre de concertation entre services régionaux et institutions de développement ;
- l'organisation de formations thématiques.

E401S2 - DEVELOPPER LES CAPACITES DES ELUS

Les études réalisées sur les capacités des élus s'accordent sur le bas niveau d'instruction de la majorité d'entre eux. Cela est à l'origine des difficultés de compréhension des attributions et prérogatives qui sont les leurs.

Beaucoup de contraintes identifiées sont relatives au manque de capacités fondamentales qu'il convient de combler pour rendre les collectivités plus performantes. En outre, la capacité de pilotage du développement ne semble pas être bien partagée entre les collectivités locales de la Région. En effet, très peu d'entre elles disposent d'un plan de développement local et les maigres ressources dont elles disposent sont utilisées pour l'essentiel dans le fonctionnement.

Le renforcement des capacités des élus doit aboutir à une bonne compréhension de la problématique de la décentralisation et du développement local, à la maîtrise des outils de planification, de coordination, d'animation, de suivi et d'évaluation des stratégies, à la mobilisation de financement, etc.

Le défi de la mobilisation des moyens financiers nécessaires à la réalisation des politiques définies se pose avec acuité dans toutes les Collectivités. Des stratégies pertinentes relatives à la collecte des impôts et taxes au niveau local, la participation des générations futures et le recours à la coopération décentralisée seront développées.

D'autres capacités non moins importantes, liées au fonctionnement correct des structures, et qui symbolisent l'entente et la solidarité entre élus, se manifestent par la tenue de réunions régulières, la prise de décisions importantes et pertinentes ainsi que leur mise en œuvre.

Plus que des managers, les élus doivent avoir aussi des qualités de stratèges afin d'entraîner dans leur sillage toutes les synergies en en faisant un bon usage au profit du développement local qui doit être leur unique préoccupation.

Dans le cadre du renforcement des capacités, toutes les opportunités offertes (Etat, Institutions, Partenaires bilatéraux et multilatéraux, ONG, etc.) devront être saisies.

Lignes d'actions retenues :

1) Mise en œuvre d'un programme de formation des élus locaux par :

- la définition d'un programme de formation et d'alphabétisation adapté aux besoins des élus ;
- l'organisation de sessions de formation et d'information sur les textes de la décentralisation ;
- l'organisation de séminaires thématiques (éducation, santé, environnement, etc.) ;
- l'élaboration de manuels adaptés.

2) Renforcement des capacités des élus dans la gestion du développement local par :

- la formation des élus locaux à la planification et à la gestion du développement local ;
- l'information et la sensibilisation des élus sur les outils de gestion du développement.

3) Confection d'outils performants de gestion du développement par :

- la réalisation et la mise en œuvre des plans locaux de développement (PLD) et des plans d'investissements communaux (PIC) ;
- l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) et des Plans d'Occupation et d'Aménagement des Sols (POAS)
- l'élaboration d'une étude sur les économies locales ;
- la confection de tableaux de bord et de matrice de comptabilité sociale;
- la mise en place d'une banque de données.

E401S3 – PROMOUVOIR UNE DYNAMIQUE DE SOLIDARITE ENTRE COLLECTIVITES

Malgré l'existence d'incompréhensions, quelques efforts sont notés dans le sens de réunir les Collectivités locales de la région autour de l'essentiel. Les Présidents de Communautés rurales se retrouvent au sein d'association à l'échelon arrondissement, département et région.

L'Agence Régionale de Développement est appelée à contribuer de façon décisive à la solidarité régionale tant au niveau des élus qu'à celui des autres intervenants. La structure de concertation entre les communes et les communautés rurales limitrophes prévue par la loi 96-06 instituant la décentralisation doit être partout instituée dans la région.

La terre constitue la première source de tension entre collectivités locales. En effet, les limites territoriales étant imprécises, on note souvent des conflits entre Communautés rurales. Les Communes aussi vivent des relations souvent tendues avec les communautés rurales frontalières pour leur projet d'extension et la domiciliation des infrastructures économiques à retombées financières.

Pourtant, toutes ces collectivités qui appartiennent à la même entité qu'est la région, ont plus ou moins le même destin. Elles devraient jouer la complémentarité et unir dans certaines circonstances leurs moyens pour réaliser des projets inter-

OBJECTIF 2 : FAIRE PARTICIPER LES POPULATIONS A LA GESTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL

La région de Saint-Louis capitalise une grande expérience en matière de développement local. En effet, on dénombre une multitude d'associations de jeunes, de femmes, de producteurs, etc. à tous les échelons (village, quartier, commune, communauté rurale).

Leur dynamisme et leur participation au développement sont sans conteste bénéfiques pour la région. Cependant, compte tenu de leur importance dans le contexte de décentralisation, l'implication effective des populations reste encore en deçà des attentes au double niveau de la participation financière et de la gestion du développement.

En effet, la contribution des populations aux budgets des collectivités est très faible ; certains opérateurs économiques usent même de tous les moyens pour éviter de payer les taxes. Les réalisations des Collectivités sur fonds propres deviennent alors de plus en plus rares.

Le Conseil municipal de Saint-Louis par exemple reçoit moins de 1% du produit local brut et les Communautés rurales atteignent à peine 10% de leurs prévisions budgétaires.

Les réticences constatées au niveau des collectivités locales dans le recouvrement des impôts et taxes, ont pour source le manque de civisme fiscal des populations. Ces dernières se retranchent derrière une mauvaise utilisation de leur contribution et une gestion opaque des budgets pour justifier leurs attitudes.

Il convient d'insister sur le fait qu'une politique de décentralisation est promue pour des populations promptes au civisme dans tous ses aspects et assumant sans faille leur citoyenneté au profit de la communauté.

Il s'agit de transformer les populations en véritables ressources du développement et d'instaurer un cadre favorable basé sur l'information et la concertation pour l'avènement d'un partenariat fécond entre les élus et leurs mandants.

C'est alors un nouveau type d'homme avec des comportements positifs, engagé et fier de sa cité qu'il convient de forger à travers les stratégies suivantes :

- **Restaurer le civisme et la citoyenneté au niveau des populations ;**
- **Promouvoir la démocratie locale.**

E402S1 – RESTAURER LE CIVISME ET LA CITOYENNETE AU NIVEAU DES POPULATIONS

L'émergence de comportements répréhensibles rend compte du faible degré du civisme et de la citoyenneté des populations. Le saccage des biens publics et le non respect des valeurs et des institutions sont monnaie courante dans les diverses occasions de revendications collectives, qu'elles soient organisées par les hommes ou les femmes, les jeunes ou les adultes.

Les populations, exigeantes dans leurs droits, sont peu disposées à respecter leurs devoirs. Le bas niveau de recouvrement des impôts et taxes, les comportements peu désirés et l'insouciance vis-à-vis de la gestion des affaires locales édifient de façon éloquente sur l'état du civisme et de la citoyenneté dans la région.

Le Service civique national, créé à cet effet, gagnerait d'efficacité s'il était régionalisé.

Une région avec des populations solidaires, citées en exemple pour leur comportement républicain et leur participation efficace à la construction du développement, constitue un préalable pour réaliser les objectifs visés dans le cadre de la décentralisation.

L'insouciance constatée vis-à-vis de la gestion des affaires locales devrait être vite dépassée, laissant la place à une participation active aux consultations et aux concertations au seul profit de l'intérêt général.

Des réflexes de disponibilité et de solidarité à s'investir dans des actions d'utilité publique doivent être réunis surtout chez les jeunes.

Le civisme fiscal faisant des populations et des opérateurs économiques les premiers bailleurs du développement local doit être une vertu bien partagée.

Lignes d'actions retenues :

1) Instauration d'un dialogue permanent au sein de chaque collectivité par :

- la mise en place d'un comité de concertation élus / populations ;
- l'instauration d'échanges périodiques entre collectivités et organisations communautaires de base (ASC, GPF, etc.).

2) Mise en œuvre de politiques d'incitation aux comportements citoyens par :

- la sensibilisation des populations à la citoyenneté ;
- le développement de l'éducation civique dans les programmes de formation et d'alphabétisation ;

- l'institution de mesures de distinction des citoyens et collectivités modèles.

E402S2 – PROMOUVOIR LA DEMOCRATIE LOCALE

Selon les résultats des ateliers départementaux, la démocratie locale doit être renforcée dans la région de Saint-Louis.

L'absence de communication entre élus et populations est à la base de conflits perpétuels.

La démocratie locale repose sur l'information correcte des populations sur la gestion de leur localité et une consultation régulière. Elle a comme supports une société civile bien organisée et des corporations professionnelles représentatives, servant d'interlocuteurs crédibles aux différents partenaires.

La législation sénégalaise a défini un cadre idéal d'épanouissement des associations socio-professionnelles.

Les populations au niveau des quartiers ou des villages sont appelées à mettre en place des organisations représentatives qui gèrent les concertations engagées avec les partenaires, vulgarisent les informations et supervisent la prise en charge des préoccupations locales.

Cependant, il importe de rappeler que la démocratie n'est pas la légalisation de la contestation, c'est plutôt la vertu d'admettre et de participer au choix de la majorité.

Elle est ainsi un cadre codifié de réflexion et de concertation, avec au bout un consensus ayant valeur de décision. Elle requiert la responsabilité individuelle du citoyen par le choix de ses dirigeants. Grâce à cette unité dans la compréhension qu'elle engendre, la démocratie locale n'a pas de prix.

Lignes d'actions retenues :

1) Gestion transparente des collectivités locales et associations de développement par :

- l'utilisation rationnelle des ressources et la publication régulière de bilans de gestion ;
- une large diffusion des décisions des Collectivités Locales ;
- le renouvellement régulier et démocratique des instances.

2) Adoption de démarches participatives dans les politiques, programmes et actions par :

- une bonne représentativité socio-économique des populations dans les instances de décision et associations;
- la responsabilisation des populations dans la conception et la mise en œuvre des actions de développement.

Annexe 2 : LISTE DE QUELQUES DOCUMENTS DE REFERENCE

	TITRES	STRUCTURES
1	Contrat de plan Etat/Région Nord-Pas de Calais 1994-1998	Conseil Régional Nord-Pas de Calais
2	Enquête Démographique et de santé au Sénégal (EDS III) 1997	Direction de la Prévision et de Statistique
3	Etude des aspects institutionnels des problèmes de financement et de planification des routes rurales	Minist. Equip. et des Transp. Terrestres
4	Etude portant sur les capacités de pilotage du PLP/ Rapport final juin 99	ECO AFRIQUE
5	Etude sur le programme de développement dans la zone Nord de pêche en République du Sénégal/ nov. 97	System Science Consultants INC.
6	Etude prospective « Sénégal 2015 » / juillet 89	Minist du Plan et de la Coopération
7	Evaluation du processus de planification dans le contexte de la régionalisation / Rapport d'une étude dans les régions de Fatick, Kaolack, Louga et Saint-Louis	Groupeement ISADE/ HYGEA
8	Grandes Orientations (1984/1988) / Région Nord pas-de Calais	Conseil Régional Nord-Pas de Calais
9	Grandes Orientations du 3 ^{ème} Plan régional/ Nord pas-de Calais	Conseil Régional Nord-Pas de Calais
10	Méthodologie d'élaboration des Plans Régionaux de Développement Intégré	Direction de la Planification
11	Perspectives Triennales / D	Direction Planification
12	Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social 1996/2001 (IXème Plan)	Direction Planification
13	Plan d'Action de la Femme 1997/2001	Minist. de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
	Plan d'Action Foncier du Sénégal / oct. 96	Ministère de l'Agriculture
14	Plan de Développement Sanitaire de Matam 1991/1995	Minist. de la Santé et de l'Action Sociale
15	Plan de Développement Sanitaire du District de Dagana 1991/1995	Minist. de la Santé et de l'Action Sociale
16	Plan de Développement Sanitaire du District de Dagana 1991/1995	Minist. de la Santé et de l'Action Sociale
17	Plan de Développement Sanitaire du District de Dagana 1991/1995	Minist. de la Santé et de l'Action Sociale
18	Plan de Développement Sanitaire/ Région de Saint-Louis 1991/1995	Minist. de la Santé et de l'Action Sociale
19	Plan Régional de Développement Intégré 1987 /Région de Saint-Louis	Service Régional de la Planification/ St-Louis
20	Plan Directeur de Développement Intégré pour la Rive Gauche de la Vallée du Fleuve Sénégal	Minist. du Plan et de la Coopération
21	Processus d'élaboration du Plan National d'action pour l'environnement	CONSERE
22	Programme de Développement Communal pour Saint-Louis 1998/2008	Commune de Saint-Louis
23	Rapport au CRD Spécial sur la rentrée scolaire 98/99	Inspection d'Académie de Saint-Louis
24	Rapport Annuel /1999 mars 2000	Ministère de l'Elevage
25	Rapports d'étape des groupes de travail / Plan 1984/1988 Région Nord-Pas de Calais	Conseil Régional Nord-Pas de Calais

26	Résumé du Rapport provisoire relatif à l'étude sur le développement des moyens de transport dans le domaine des transports ruraux	Minist. Equip. et des Transp. Terrestres
27	Textes de Lois de la décentralisation	
28	Estimation des superficies cultivées en décrue dans le secteur du Dioulol à Matam durant la contre saison froide 1998/1999 : étude par télédétection	SAED / DPDR
29	Sixième Lettre de mission : 1999-2000-2001	SAED
30	Présentation du Programme Ceinture Verte	Minist. de l'Environ. et de la Protection de la Nature
31	Diapper I , II et III (voir agriculture)	
32	Budget Exercice 1999	Conseil Régional ST-Louis

LISTE DU PERSONNEL TECHNIQUE D'ELABORATION DU PRDI

1. Comité Technique Permanent : Conception, réalisation, rédaction

- Mme Oumou Sy MBAYE, Chef de Service Régional de la Planification, Coordonnatrice du PRDI
- M. Bouna WARR, Chef de Service Régional de la Statistique, Directeur de l'Agence Régionale de Développement (ARD) de Saint-Louis
- M. Mamadou SENE, Géographe, Chef de la Division de la Communication et de la Formation à l'ARD de Saint-Louis
- M. Djibril DIA, Adjoint au Chef du Service régional de la Planification de Saint-Louis

2. Comité Technique Régional du Plan

- M. Mamadou SY, Chef du Service Régional de la Pêche
- M. Souleymane NGOM, Directeur du Centre culturel A. Kader FALL
- M. Arona LY, Chef du Service Régional de l'Aménagement du Territoire
- M. Abdoulaye Fofana DIA, Chef du Service Régional de l'Action Sociale
- M. Moustapha SOW, Adjoint au Chef du Service Régional de l'Expansion Rurale
- M. Malao SOW, Coordinateur Régional de l'ASBEF
- M. Ousmane SOW, Sociologue, Chef de la division animation et mise en œuvre du développement local à l'ARD de Saint-louis

3. Equipe de pilotage et d'appui

- M. Sidy Ben Moctar KANE, Président de la Commission des Finances, du Plan et du Développement Economique du Conseil Régional
- M. Wagué SIBY, ex-Secrétaire Général du Conseil Régional
- M. Mouhamadou DIOP, Directeur Administratif et Financier du Conseil Régional

Ont également contribué à l'élaboration du PRDI, tous les services techniques régionaux, les ONG, la SAED, l'ISRA, l'Université Gaston Berger et les Associations de la région.